



LIVRET D'INFORMATION

(Etudiants étrangers des programmes d'échanges)



Service des Affaires internationales

2 Rue du Thabor
CS 46510
35065 Rennes Cedex

Tél : 33. (0)2.23.23.36.01/02/73

Fax : 33.(0)2.99.38.22.92

Sai@univ-rennes1.fr
<http://www.univ-rennes1.fr>

SOMMAIRE

1. L'UNIVERSITE DE RENNES 1 DANS SON ENVIRONNEMENT.....	4
1.1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FRANCE.....	4
1.1.1. Généralités.....	4
1.1.2. Les différents cycles d'étude et les diplômes délivrés à l'université.....	5
1.1.3. Construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.....	5
1.2. LA REGION BRETAGNE.....	7
1.2.1. Présentation générale.....	7
1.2.2. Principales activités économiques.....	8
7	
1.3. LA VILLE DE RENNES ET L'ILLE ET VILAINE.....	11
1.3.1. Situation géographique et communications.....	11
1.3.2. Un peu d'histoire et d'architecture.....	12
1.3.3. Rennes au présent et au futur.....	12
1.3.4. Rennes, capitale culturelle.....	13
1.3.5. Les villes jumelées avec Rennes.....	13
2. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1.....	14
2.1. IDENTIFICATION ET COORDONNEES.....	14
2.2. LE CALENDRIER ACADEMIQUE.....	15
2.3. DESCRIPTION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT.....	16
2.3.1. Bref historique et statut.....	16
2.3.2. Description de l'Université.....	17
2.3.3. Localisation.....	19
2.3.4. Les Relations Internationales de l'Université de RENNES 1.....	21
3. COMMENT CHOISIR SES COURS ET SE PORTER CANDIDAT.....	23
3.1. UN PETIT RAPPEL SUR LE CONTEXTE : LES PROGRAMMES D'ECHANGES.....	23
3.2. LE SYSTEME ECTS (European Credit Transfert System).....	24
3.3. COMMENT CONSULTER LES FORMATIONS ET LES PROGRAMMES DES COURS : LES SOURCES D'INFORMATION DISPONIBLES.....	26
3.3.1. Les guides ECTS sur support papier.....	26
3.3.2. L'annuaire électronique ECTS des formations.....	26
3.3.3. Les sites Internet des UFR.....	27
3.4. MISE AU POINT DE VOTRE PROGRAMME ET PROCEDURE DE CANDIDATURE.....	28

3.4.1.	<i>Mise au point du programme en concertation avec le Responsable pédagogique de votre université d'origine.....</i>	28
3.4.2.	<i>A qui transmettre votre candidature et quand ?.....</i>	28
3.5.	PROCEDURES D'INSCRIPTION.....	31
3.5.1.	<i>L'inscription.....</i>	31
3.5.2.	<i>Cours préparatoires dans votre spécialité.....</i>	33
3.6.	CONNAISSANCES LINGUISTIQUES EN FRANÇAIS.....	33
4.	INFORMATIONS PRATIQUES.....	34
4.1.	ACCUEIL ET INTEGRATION A L'UNIVERSITE DE RENNES 1.....	34
4.2.	L'ACCES A RENNES ET SUR LES AUTRES SITES DE L'UNIVERSITE.....	36
4.2.1.	<i>Comment se rendre à Rennes depuis le centre-ville de Paris.....</i>	36
4.2.2.	<i>Comment se rendre à Rennes à partir des aéroports parisiens.....</i>	36
4.2.3.	<i>Se loger à Paris.....</i>	37
4.2.4.	<i>Accès à Rennes par voie maritime.....</i>	38
4.2.5.	<i>L'arrivée à Rennes.....</i>	38
4.3.	L'HEBERGEMENT.....	40
4.3.1.	<i>Le logement.....</i>	40
4.3.2.	<i>La restauration.....</i>	42
4.4.	LES ASSURANCES SOCIALES.....	43
4.5.	FORMALITES A ACCOMPLIR A VOTRE ARRIVEE.....	44
4.6.	SERVICES ET EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES, MEDICAUX, SPORTIFS ET CULTURELS..	45
4.6.1.	<i>Accès aux postes informatiques et obtention d'un Email.....</i>	45
4.6.2.	<i>Les bibliothèques.....</i>	48
4.6.3.	<i>Le sport à l'Université de Rennes 1.....</i>	47
4.6.4.	<i>Vie culturelle sur le Campus.....</i>	48
4.6.5.	<i>La santé.....</i>	48
4.6.6.	<i>Service spécifique aux étudiants handicapés.....</i>	49
5.	AUTRES SERVICES / ACTIVITES EXTERNES ET LOISIRS.....	50
5.1.	LES BANQUES.....	50
5.2.	LES TRANSPORTS URBAINS.....	50
5.3.	LE COUT DE LA VIE.....	51
5.4.	LES LOISIRS A RENNES.....	52
5.4.	LES LIEUX DE CULTE.....	54

<p>Note : La mise au point de ce document a bénéficié du soutien de la Commission Européenne par le programme Socrates/Erasmus/ECTS</p>

1. L'UNIVERSITE DE RENNES 1 DANS SON ENVIRONNEMENT

1.1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FRANCE

1.1.1. Généralités

L'enseignement supérieur en France a une longue tradition d'excellence qui remonte à la création des premières universités au Moyen Age. Le système initialement très centralisé de l'ère napoléonienne a connu depuis des changements considérables tels que l'autonomie des universités, la démocratisation massive de l'enseignement supérieur et la construction de l'Europe universitaire qui le rapprochent de celui d'autres pays. La France est un pays très ouvert à l'accueil, surtout, à l'accueil des étudiants étrangers puisqu'ils représentent plus de 10 % de la population étudiante.

Deux systèmes d'enseignement supérieur coexistent :

les Universités (84), établissements publics pour la plupart(*), pluridisciplinaires, dispensant des enseignements diversifiés à la fois fondamentaux et pratiques, où le cursus s'effectue au cours de trois cycles d'études successifs.

(* il existe un petit nombre d'universités privées catholiques.

les Grandes Ecoles (dont plus de 300 établissements publics), surtout scientifiques, technologiques et commerciales, accessibles après une stricte sélection, sur dossier ou par concours.

La plupart des diplômes décernés en France sont nationaux. Il existe aussi des diplômes spécifiques d'université notamment des diplômes « européens ».

1.1.2. Les différents cycles d'étude et les diplômes délivrés à l'université. Construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Faisant suite aux déclarations de la Sorbonne (25 mai 1998), de Bologne (19 juin 1999), aux rencontres de Salamanque (30 novembre 2000) et de Prague (18 mai 2001), **32 pays européens** se sont accordés pour mettre en place **une architecture commune des systèmes de formation** d'enseignement supérieur en vue de favoriser la mobilité étudiante et la flexibilité des parcours de formations. Cette architecture qui devrait être généralisée d'ici à 2010 préconise un système de formation structuré en **3 niveaux** et s'appuyant sur les crédits ECTS (European Credit Transfert System). A l'Université de Rennes1, ce système est appliqué dès la rentrée 2004.

- Premier niveau: le grade de Licence (180 crédits ECTS).
- Deuxième niveau: le grade de Master (120 crédits supplémentaires).
- Troisième niveau: le grade de Doctorat.

Dans tous ses domaines de compétence, l'université de Rennes 1 délivre des diplômes correspondants aux trois grades.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

<http://www.edufrance.fr>

<http://www.egide.asso.fr>

<http://www.cnous.fr>

<http://www.edutel.fr>

Pour être admis à l'université, il faut être titulaire du baccalauréat qui sanctionne la fin de douze années d'enseignement primaire et secondaire ou de tout titre admis en équivalence. Trois grades de formation sont offerts :

1) **Le premier niveau de trois ans** comprend **une formation fondamentale pluridisciplinaire**, à dominante littéraire, juridique, économique, ou scientifique. Il conduit à l'obtention de la **LICENCE** et ouvre l'accès au deuxième grade. L'enseignement est organisé sous forme de 6 semestres (30 crédits par semestre) composés d'unités d'enseignement.

Il existe aussi **une filière universitaire courte à finalité professionnelle** qui permet de préparer en 2 ans un **DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)**. Ce diplôme donne accès à des emplois de niveau « Technicien supérieur » dans tous les domaines du secteur technologique ou du secteur tertiaire.

Selon les résultats obtenus au DUT, une partie des étudiants poursuivent des études supérieures longues.

Certains diplômes paramédicaux sont préparés dans des écoles spécialisées, en deux ou trois ans.

Les écoles paramédicales de Rennes 1 :

Ecole d'orthoptie:

Service Ophtalmologique, Hôpital Pontchaillou, rue Henri Le Guillou - 35033 RENNES cedex. Scolarité de la Faculté de Médecine. Tél: 02.99.33.62.24.

Ecole d'audioprothèse:

1, rue de la moussais - BP 10151 - 35301 FOUGERES Tél: 02.99.94.75.00.

2) **Le deuxième niveau** est un cycle d'approfondissement de deux ans :

- L'essentiel des formations du cycle d'approfondissement est proposé sous forme de **Master**; soit 120 crédits au-delà de la licence.
- **formations sélectives de trois ans après la deuxième année de licence conduisant au titre d'Ingénieur** dans des écoles internes aux universités, analogues aux Grandes Ecoles (durée totale du cursus : cinq ans).
- Les **Instituts Universitaires Professionnalisés (I.U.P** : entrée à bac + 1) conduisent par un cursus total de quatre ans à la Maîtrise et au vu des résultats de l'ensemble de la formation accomplie et des compétences professionnelles au cours des stages, au titre d'Ingénieur Maître.

3) **Le troisième niveau** :

- Le **Doctorat** se prépare en trois ou quatre ans et s'obtient par la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux. Les doctorants sont encadrés par des équipes d'accueil et des laboratoires de recherche, souvent en relation avec les grands établissements de recherche.

A noter qu'il existe un dispositif de "cotutelle de thèse" qui permet aux étudiants de préparer une thèse dans un contexte international entre deux universités partenaires. A l'issue d'un parcours alternant des séjours dans les deux universités, l'étudiant obtient un double diplôme.

Les études de médecine, d'odontologie et de pharmacie sont échelonnées en années : elles durent selon les disciplines de six à onze ans.

La formation des maîtres de l'enseignement primaire et secondaire est assurée dans les **IUFM** (Instituts Universitaires de **F**ormation des **M**âîtres), en collaboration étroite avec les universités.

1.2. LA REGION BRETAGNE

1.2.1. *Présentation générale*

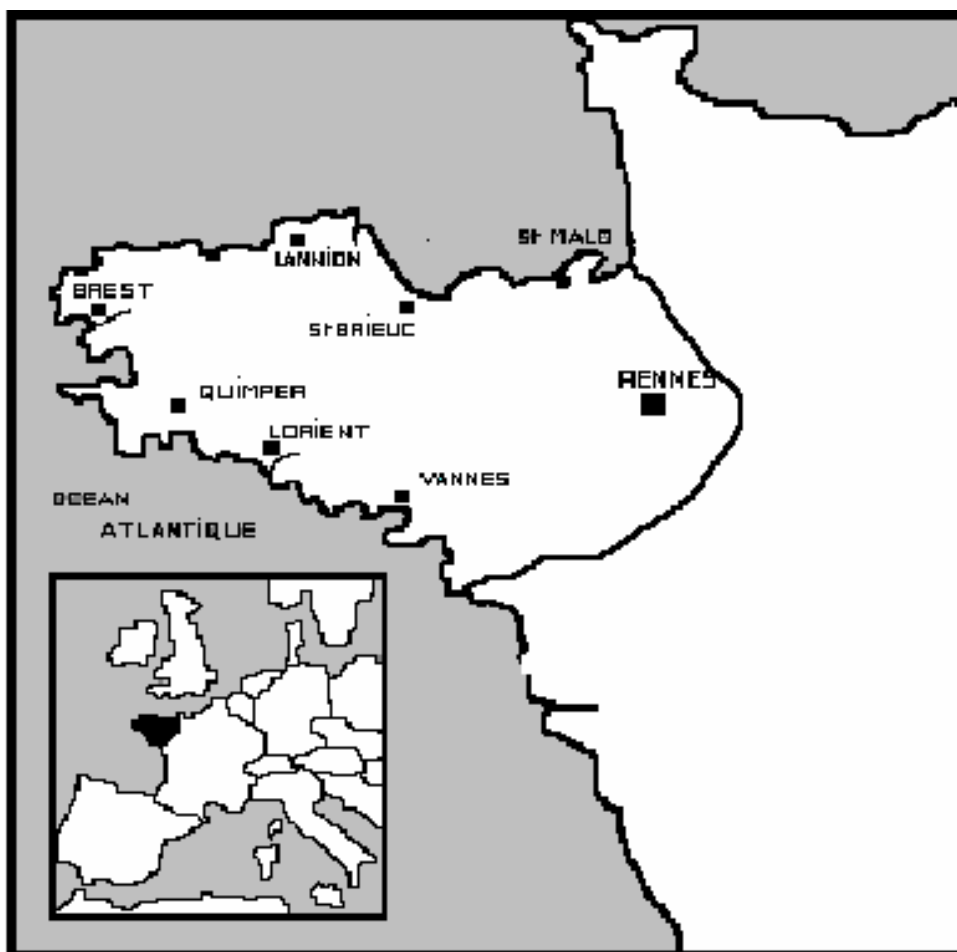
Située à l'extrême ouest du continent européen, bénéficiant ainsi de 3000 km de côtes, **la Bretagne s'étend sur 27 208 km²**, soit 5% du territoire national. Avec 300 km d'Est en Ouest et 150 km du Nord au Sud, cette pointe avancée dans la mer est facilement identifiable sur une carte de France. L'interpénétration de la terre et de la mer donne à la Bretagne des paysages très variés aux lumières subtiles. Quant à son climat, il combine les effets toniques du milieu marin et la douceur des saisons.

Avec une population de 2.9 millions d'habitants, la Bretagne a connu de profondes transformations démographiques, sociales et économiques. Pour l'aider à y faire face, l'Etat lui a apporté son soutien, par une politique performante, notamment dans le domaine des télécommunications dont les centres les plus importants se situent à Rennes, Brest et Lannion. De même, on a assisté à de nombreuses implantations industrielles telles que celle de l'usine Citroën à Rennes qui emploie actuellement 10 000 personnes.

De nombreux efforts ont également été fournis pour améliorer l'infrastructure de la Bretagne et permettre l'apparition de nouveaux secteurs de développement tels que par exemple une puissante industrie agro-alimentaire basée sur la transformation du lait et de la viande.

La Bretagne enregistre aussi, chaque année, environ 8100 créations et reprises de sociétés.

Localisation :



Localisation de la Bretagne

1.2.2. Principales activités économiques

La mer



L'activité maritime bretonne est la plus importante de France tant par les effectifs employés, près de 87 000 emplois sont liés à la mer, que par sa production. Elle se caractérise par sa grande diversité (poissons de mer, crustacés, mollusques, aquaculture, goémons...), la pêche et l'aquaculture étant les éléments essentiels. Les 2/3 des 2 600 navires bretons travaillent à la petite pêche mais les apports les plus importants sont réalisés par les navires de pêche côtière, au large ou de grande pêche.

Cependant, ce secteur doit aujourd'hui s'adapter à l'internationalisation de la concurrence et à des contraintes de gestion des ressources naturelles.

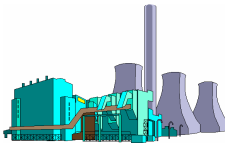
L'agriculture



Les 57 100 exploitations agricoles de la Bretagne représentent 14% des emplois de la population agricole française. **Première région agricole française**, la Bretagne occupe la première place en matière de production animale (plus de 22% de la valeur des livraisons nationales). Elle assure ainsi 57% de la production porcine, 21% de la production laitière et environ les trois quart des productions maraîchères.

Le secteur agricole qui a permis le développement en aval et en amont d'une industrie agroalimentaire dynamique doit poursuivre son adaptation aux évolutions de la demande des consommateurs et des nouvelles exigences de la protection de l'environnement.

L'industrie



Premier employeur industriel, **les industries agro-alimentaires** ont puissamment contribué au développement de l'industrie bretonne durant les trente dernières années (création de 5600 emplois au cours des dix dernières années).

L'industrie automobile est la 3ème activité industrielle de la Bretagne. L'établissement de deux usines Citroën en Ille et Vilaine, employant plus de 10 000 personnes, a favorisé l'implantation de nombreux sous-traitants dans ce secteur, notamment grâce à l'apparition de nouveaux modes de gestion tels que les flux tendus.

L'industrie **électronique**, dont le développement se fait principalement autour des télécommunications, emploie 25 000 personnes en Bretagne. Les trois pôles de Rennes, Lannion et Brest regroupent aujourd'hui 40% des effectifs de la recherche publique française dans ce domaine. En raison des changements technologiques et des évolutions de la demande, ce secteur a dû se diversifier vers l'électronique professionnelle et grand public pour maintenir son activité. La Bretagne est un des principaux pôles français dans ce domaine.

Le secteur du caoutchouc et des matières plastiques a connu une forte croissance grâce à l'industrie automobile mais sa principale activité repose sur la production d'emballages. La chimie a également bien évolué avec la chimie de base en particulier, mais aussi avec la parachimie et l'industrie pharmaceutique.

En ce qui concerne **le secteur de l'aéronautique**, une activité de sous-traitance permet à la Bretagne de fournir un nombre important d'équipements. **Le secteur du textile et de l'habillement** connaît depuis une vingtaine d'années un déclin qu'il est difficile de contenir. Cependant, certaines entreprises ont acquis une notoriété mondiale en raison de leur qualité de fabrication et de leur politique de marque.

La recherche / développement, le transfert technologique



6 technopôles (ou technopoles) sont implantés en Bretagne : Rennes-Atalante, Brest-Iroise, Anticipa à Lannion, Quimper Cornouailles, Lorient Technopole, ainsi qu'un « zoopôle » à Saint-Briec/Ploufragan. Les 2/3 des recherches se font dans les télécommunications. Cette activité a débuté en 1957 avec la création du **CNET** (Centre National d'Études des Télécommunications) à Lannion (rebaptisé depuis "France Telecom Recherche et Développement") dont les deux principales activités étaient le téléphone et l'électronique. En 1961, une nouvelle étape est franchie avec l'installation du Centre d'études de météorologie spatiale à Pleumeur-Bodou. D'importants outils de télécommunications ont été conçus et créés en Bretagne notamment le numérique (1^{er} studio numérique au monde en 1986 à Rennes).

La région Bretagne est **la première région française à se doter d'un réseau de services à haut débit** (fibres optiques) qui reliera les villes de Bretagne, les centres universitaires, les centres de recherche et les écoles.

Les transports



Les transports routiers sont assez bien développés, la Bretagne bénéficie de 1000 Kilomètres d'autoroutes sans péage.

Les transports ferroviaires : en TGV (Train à Grande Vitesse), Rennes n'est qu'à deux heures de Paris. Un réseau de TER (Transport Express Régional) assure par ailleurs de très bonnes liaisons de proximité.

Les transports aériens : la Bretagne dénombre 9 aéroports dont 7 ont un trafic régulier. Le plus important est à Brest et occupe le 16^{ème} rang français.

Les transports maritimes : 1^{ère} région française pour le nombre de ports (21 dont 6 plus actifs sont des ports d'intérêt régional), la Bretagne a dirigé son trafic vers l'exportation en particulier.



Le tourisme

Un important potentiel touristique (sites naturels attractifs et forte identité culturelle) et des professionnels sachant mettre ces atouts en valeur ont fait de la Bretagne **la deuxième région touristique française**. La Bretagne accueille chaque année plus de 12 millions de touristes.

Pour plus d'informations sur la région Bretagne, consulter les sites:

- <http://www.region-bretagne.fr>
- <http://www.tourismebretagne.com>

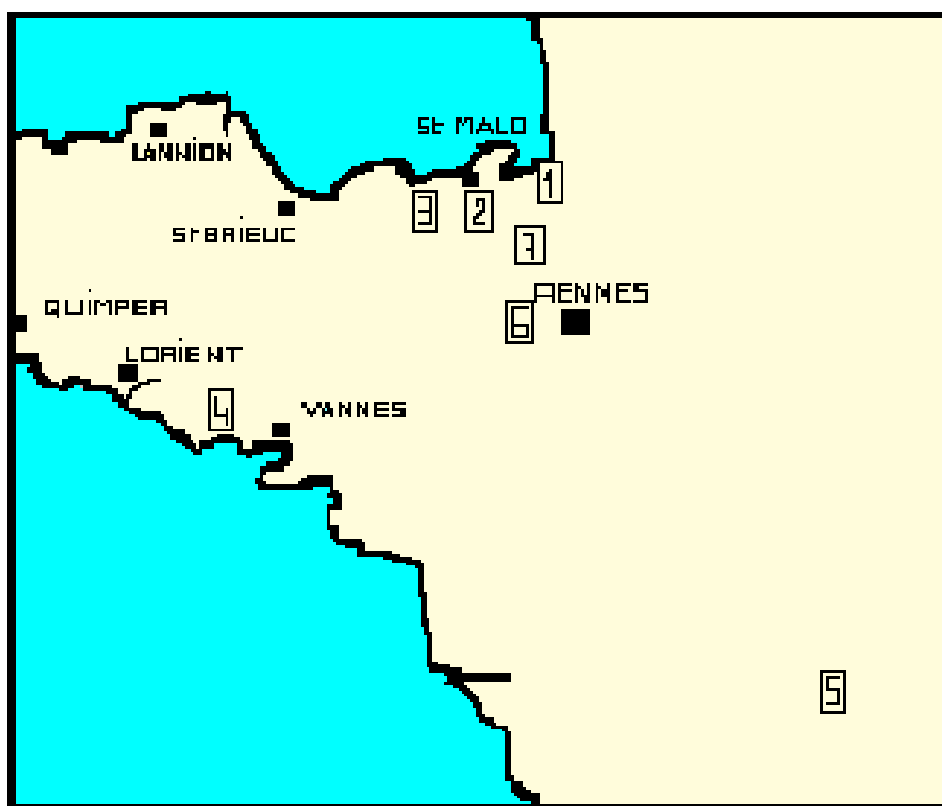
1.3. LA VILLE DE RENNES ET L'ILLE-ET-VILAINE

1.3.1. Situation géographique et communications

Avec une petite façade maritime au nord de la Bretagne, l'Ille-et-Vilaine fait la transition entre la Bretagne Occidentale, la Normandie, le Maine et l'Anjou. Doté d'un réseau assez dense de villes moyennes (Dinard, Fougères, Redon, Saint-Malo et Vitré), le département est orienté vers l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'industrie automobile, les industries électroniques et de télécommunication, ainsi que le tertiaire.

Le bassin rennais représente le pôle de recherche le plus important de l'ouest. **Préfecture du département de l'Ille-et-Vilaine, Rennes est également la « capitale » de la Bretagne.** Sa position centrale permet à celui qui y séjourne de pouvoir rayonner vers la côte de la Manche où sont localisés les sites renommés du Mont-Saint-Michel, Cancale, Saint-Malo et Dinard, vers la côte Atlantique avec le Golfe du Morbihan et les stations de Carnac, Quiberon ou bien vers la vallée de la Loire et ses châteaux (150 à 200 km). Quant à la légendaire forêt de Brocéliande, elle est située aux « portes » de la ville (environ 40 km).

Carte:



Rennes et ses alentours touristiques :

- 1 : Mont St Michel.
- 2 : Cancale
- 3 : Dinard
- 4 : Carnac
- 5 : Les châteaux de la Loire
- 6 : Brocéliande
- 7 : Combourg.

1.3.2. Un peu d'histoire et d'architecture



Située au confluent de deux fleuves côtiers, l'Ille et la Vilaine, appelée Condate du nom gaulois de ce confluent, fut la capitale de la tribu celte des Redones. Conquise par les Romains, puis par les Francs, la victoire du premier souverain breton, Nominoë, sur le roi Charles le Chauve en 846, la donna définitivement à la Bretagne. En 1532, le Grand-Duché de Bretagne ayant été rattaché officiellement à la France, Rennes devient ville administrative et siège du Parlement de Bretagne. Construit de nombreuses maisons de bois, le centre de la ville fut en partie ravagé par un incendie en Décembre 1720. La ville actuelle est structurée autour de deux sites importants datant du XVIII^e siècle : l'Hôtel de Ville et la Place du Parlement de Bretagne.

« Ville d'art et d'histoire » Rennes est une cité où cohabitent les époques. Centre du 18^e siècle, quartier de la cathédrale de l'époque médiévale, faubourgs aux demeures bourgeoises des 16^e et 18^e siècles, Rennes doit la richesse de son patrimoine à cette diversité d'architecture.

1.3.3. Rennes au présent et au futur



Rennes compte aujourd'hui 210 000 habitants (360 000 hab. y compris les communes périphériques). En tant que capitale régionale de la Bretagne, elle rassemble de nombreuses activités dans le secteur tertiaire administratif.

Au-delà de cette fonction de centre politique et administratif, Rennes a pour ambition de devenir un pôle régional inséré dans les grands flux d'échanges européens. Pour y parvenir, elle joue la carte de la modernité et appuie son développement sur un potentiel de recherche de renommée internationale. 4 000 chercheurs à temps plein collaborent actuellement à cette expansion de la recherche rennaise et à ses transferts industriels, dans plusieurs domaines :

Electronique, informatique, image et télécommunications

Nouvelles techniques de télécommunications, vidéographie, audio-vidéographie, synthèse d'image, réseaux numériques à intégration de services, conception de logiciels, conception d'architectures d'ordinateurs, communication homme/machine..... C'est à Rennes notamment qu'ont été conçus le MINITEL, la télévision haute définition.

Bio-industrie, biotechnologies

Recherches dans les domaines de la chimie fine, de la chimie organique et inorganique, des productions animales.

Santé et environnement

Conception et mise au point de réseaux d'imagerie médicale, de procédés de génie biologique et médical ...

Matériaux

Caractérisation, conception et mise au point de nouveaux matériaux : verres, céramiques, polymères, matériaux composites...

La création de nouvelles technopoles contribue à renforcer ces synergies entre le monde de la recherche et celui de l'industrie et suscite l'implantation ou la création d'entreprises de pointe.

D'autres secteurs et industries ont largement contribué au développement de l'Ille-et-Vilaine et du Pays de Rennes, il s'agit notamment :

de l'agroalimentaire, dont la renommée des produits a largement dépassé les frontières,

de la construction automobile avec la présence des usines Citroën qui soutiennent une importante activité d'équipement.

le secteur de l'imprimerie et de la presse est également très actif. Le quotidien régional, Ouest-France, représente le plus fort tirage de presse en France.

1.3.4. Rennes, capitale culturelle

Important centre de diffusion artistique aux équipements renommés, (Théâtre national de Bretagne - Grand Huit, Triangle, Théâtre de la Ville, Musée des Beaux-Arts, Musée de Bretagne), Rennes joue un rôle capital dans la création régionale grâce à l'Orchestre de Bretagne, au Théâtre Chorégraphique de Rennes et Bretagne, grâce aussi aux nombreux professionnels de l'image et de la bande dessinée, du cinéma et de la photographie, de la musique et du théâtre. Les manifestations des « Transmusicales » et les « Tombées de la Nuit » sont l'expression annuelle de cette dynamique.



1.3.5. Les villes jumelées avec Rennes :

Rennes est jumelée avec neuf villes étrangères :

Rochester, Etats-Unis (1956), Exeter, Grande-Bretagne (1957), Erlangen, Allemagne (1964), Brno, République Tchèque (1965), Sendai, Japon (1967) ; Leuven (Louvain), Belgique (1980), Cork, Irlande (1983), Sétif (Stif), Algérie (1987) ; Almaty, République de Kazakhstan (1991), Sibiu, Roumanie (1999). Jinan, China (1985), Poznan, Pologne (1998)

Rennes a signé un accord de Jumelage-coopération

Officiellement conclu en 1995, le jumelage avec le Cercle de Bandiagara (Pays Dogon) s'inscrit dans une démarche d'échanges initiée dès 1985, en cohérence avec la coopération entre le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et la région de Mopti. (Mali).

Rennes a aussi signé des accords de coopération :

Avec Hué, au Vietnam, en 2000

Pour plus d'informations sur la ville de Rennes: <http://www.ville-rennes.fr>

2. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

2.1. IDENTIFICATION ET COORDONNEES

UNIVERSITE DE RENNES 1 :

2, Rue du Thabor
CS 46 510
35065 RENNES CEDEX France.

Tél. : 33 - (0)2.23.23.36.36
Fax : 33 - (0)2.23.23.36.00
Site : <http://www.univ-rennes1.fr>

Le Président de l'Université : Monsieur Bertrand FORTIN

Le Secrétaire Général de l'Université : Madame Annie JULIEN

LE SERVICE DES AFFAIRES INTERNATIONALES (S.A.I.)

Adresse des locaux: 44, boulevard de Sévigné
35 700 Rennes

Adresse postale: 2, rue du Thabor
CS 46510
35 065 Rennes Cedex

E-mail : sai@univ-rennes1.fr

Tél : 02.23.23.36.01/02/73

Fax : 02.99.38.22.92.

- **Le Vice-Président des Relations Internationales :** Monsieur le Professeur Jean-Jacques DURAND
- **Le Responsable des Affaires Internationales et responsable institutionnel du programme SOCRATES:**
Monsieur François Michel :
Tél : 33.(0)2.23.23.36.71
E-mail: francois.michel@univ-rennes1.fr
- La Responsable Adjointe des Affaires Internationales
Madame Catherine Réminiac
Tél : 33.(0)2.23.23.39.52
E-mail: catberine.reminiac@univ-rennes1.fr

- **Le personnel du SAI :**

Assistante en charge de l'Europe :

Madame Sandrine Chauveau

Tél : 33.(0)2.23.23.36.01

E-mail : sandrine.chauveau@univ-rennes1.fr

Assistante en charge de l'Amérique du nord, centrale et du sud

Madame Pascale Le Quéré-Jousselin

Tél :33.(0)2.23.23.36.73

Email : pascale.le-quere-jousselin@univ-rennes1.fr

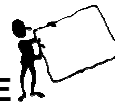
Assistante en charge de l'Afrique, Asie, Proche, Moyen Orient et Océanie.

Madame Lucy Berthet

Tél :33.(0)2.23.23.36.02

E-mail : lucy.berthet@univ-rennes1.fr

2.2. LE CALENDRIER ACADEMIQUE



Le calendrier universitaire n'est pas uniforme sur l'ensemble de l'Université, en particulier pour ce qui concerne les dates de rentrée qui peuvent varier d'une à deux semaines selon les UFR ou dans certains cas les types de formation.

De plus, les dates peuvent varier d'une année sur l'autre ; en conséquence, il est recommandé de vérifier auprès du coordonnateur de département ou du responsable de la formation, la date exacte de rentrée ainsi que le calendrier académique pour une formation particulière.

Néanmoins, la structure du fonctionnement de l'année universitaire peut être décrite de la façon suivante :

l'année universitaire fonctionne sur la base de deux semestres :

le premier : de septembre/ Octobre à fin décembre

le second : de janvier à fin juin. (deuxième session d'examens incluse)

les examens ont lieu en partie à la fin du premier semestre ainsi qu'à la fin de l'année universitaire. Des dispositifs de contrôle continu peuvent par ailleurs coexister avec ces sessions d'examens.

Les étudiants étrangers effectuant un séjour d'études à l'Université uniquement sur le premier semestre, sont évalués sur les cours choisis à la fin de leur semestre d'études.

Comme indiqué précédemment, le calendrier de rentrée peut varier légèrement d'une année à l'autre. En règle générale, **les périodes de rentrée sont les suivantes :**

- **Début septembre.**

L'année universitaire comporte trois périodes de vacances :

- vacances de toussaint : une semaine (début novembre)
- vacances de Noël : deux semaines (fin décembre - début janvier)
- vacances d'hiver : 1 semaine
- vacances de printemps : une ou deux semaines (en avril).

A noter que le territoire national est divisé en trois zones correspondant à des calendriers différents. L'Académie de Rennes est située en zone A.

2.3. DESCRIPTION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

L'Université de RENNES 1 est un établissement **pluridisciplinaire** articulé sur **trois grands domaines de formation** :

- **Sciences, technologies et santé (STS)**
- **Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (SJPEG)**
- **Sciences humaines et sociales (philosophie) (SHS)**

Elle accueille **22000 étudiants** (plus 2 000 en formation continue) encadrés par 1 575 enseignants, chercheurs à temps plein et près de 900 personnels administratifs et techniques.

2.3.1. Bref historique et statut

L'origine de l'Université de Rennes 1 remonte à 1461, lorsque le Duc de Bretagne, François II, institua l'Université bretonne à Nantes. Au cours des siècles, celle-ci émigra à Rennes, Nantes conservant quelques départements universitaires. En 1962, la scission académique de Nantes et de Rennes est officielle, et donne naissance à l'Université de Nantes et à l'Université de Rennes. En 1968, la réforme de l'enseignement supérieur en France aboutit à la création, à partir de l'ancienne Université de Rennes, de trois nouvelles Universités : les Universités de Rennes 1, de Rennes 2 (Haute-Bretagne) et de Brest (Université de Bretagne Occidentale).

Plus récemment (1995), une nouvelle Université a été créée sur le site de Lorient/Vannes : l'Université de Bretagne Sud.

Statut officiel :

L'Université de Rennes 1, qui est située dans l'académie de Rennes, est une Université d'Etat qui a été instituée en 1969, à la suite de la réforme intervenue en 1968. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui est régi par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

2.3.2. Description de l'Université

L'Université de Rennes 1 est une université pluridisciplinaire qui comprend 17 composantes (Unités de Formation et Recherche (UFR), instituts et écoles) accueillant 22000 étudiants, (plus 2000 en formation continue). Les personnels se composent de 1575 enseignants, chercheurs et près de 900 ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnel de service et personnel de santé.

Les composantes se répartissent sur trois grands regroupements disciplinaires :

SCIENCES TECHNOLOGIE ET SANTE (14000 étudiants)

- UFR de Mathématiques
- UFR Sciences de la Vie et de l'Environnement
- UFR Structure et Propriétés de la Matière (chimie, physique, électronique, géologie et mécanique)
- Institut de Formation Supérieure en Informatique, Communication et télécommunication (IFSIC)
- Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de la Technologie (Informatique Electronique et Optronique) (ENSSAT) à Lannion
- Faculté de Médecine
- Faculté de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
- Faculté d'Odontologie
- IUT de Rennes : Génie Electrique et Informatique Industrielle, Génie Mécanique et Productique, Génie Civil, Chimie, Gestion des Entreprises et des Administrations (G.E.A.), Carrières Sociales, Année spéciale post 1er cycle : D.U.T. GEA option GAPMO.
- IUT de Saint-Malo : Gestion des Entreprises et des Administrations, Génie Industriel et Maintenance (GIM), Génie des Télécommunications et Réseaux (GTR)
- IUT de Lannion : Génie Electrique et Informatique Industrielle, Mesures Physiques, Informatique, Information Communication, Année spéciale post 1er cycle : D.U.T. Informatique.
- IUT de Saint-Brieuc : Techniques de Commercialisation, Génie Biologique, Science et Génie des Matériaux.

Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (7700 étudiants)

- Faculté de Droit et de Science Politique
- Faculté des Sciences Economiques
- Institut de Gestion de Rennes (IGR)
- Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)

Sciences humaines et sociales (300 étudiants)

- UFR de Philosophie

La recherche à l'Université de Rennes 1

1) L'Université de Rennes 1 est un remarquable vivier de recherche

pluridisciplinaire reconnu par des expertises nationales. Aujourd'hui, l'Université de Rennes 1 compte 43 unités de recherche dont 26 associées ou sous contrat avec des grands organismes nationaux de recherche :

- 21 unités liées au CNRS
- 1 unité liée à l'INRA
- 4 unités liées à l'INSERM



L'université compte plus de 8 000 étudiants de niveau Master ainsi que 1 000 doctorants. Depuis 4 ans, 969 thèses ont été soutenues.

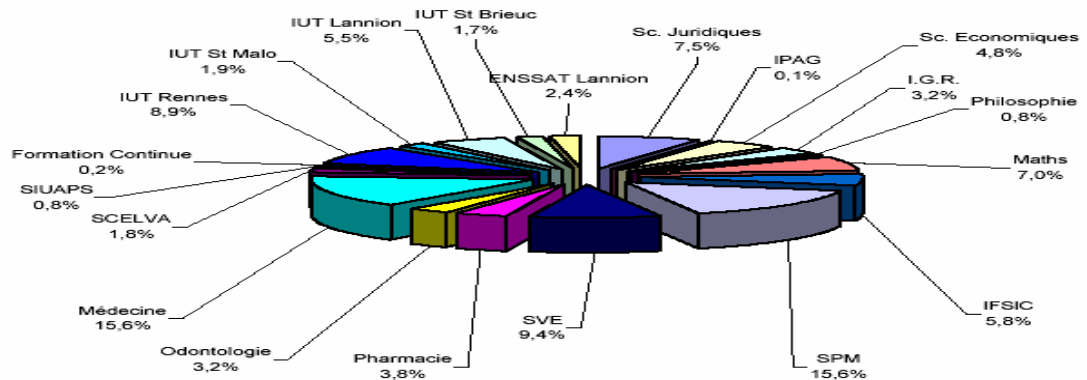
2) Les cinq écoles doctorales de Rennes 1 :

- Mathématiques, télécommunications, informatique, signal, électronique (MATISSE),
- Science de la matière,
- Vie/agro/santé,
- Sciences économiques et de gestion,
- Droit, science politique et philosophie.

3) La recherche est orientée autour des principales thématiques suivantes :

- L'Europe : économie, institution, politique légale et sociale,
- Science de la vie et de la terre,
- Environnement: Science de la terre et écologie,
- Science de la matière: physique, chimie, mécanique,
- Technologie, information: télécommunications, informatique et électronique.

4) La répartition des enseignants chercheurs dans les domaines de formation :



Bilan Social - Université de Rennes 1- 2002

2.3.3. Localisation

A Rennes, l'Université est répartie sur trois campus couvrant 150 hectares :



Rennes Beaulieu,

à l'est de la ville, regroupe les composantes qui se consacrent majoritairement aux sciences et technologies ainsi que l'I.U.T.



Rennes Centre,

comporte plusieurs sites pour le Droit, l'Economie, la Gestion, l'IPAG, l'Odontologie, ainsi que la Présidence.



Rennes Villejean,

au nord-ouest de la ville accueillant les
composantes de Médecine et de Pharmacie en
liaison avec le Centre Hospitalier Universitaire
(C.H.U.)

L'Université dispose également de plusieurs implantations en dehors de Rennes sur plusieurs localisations réparties en Bretagne :



- ◆ **enseignement et recherche à Lannion** dans des domaines comme l'informatique industrielle, l'électricité, les mesures physiques, l'informatique, l'information, (les télécommunications), **à Saint-Brieuc** dans les techniques de commercialisation, la biologie, les sciences et les matériaux et **à Saint-Malo**

dans la gestion des entreprises et des administrations, l'industrie, la maintenance, les télécommunications et les réseaux,

L'entrée de l'IUT de St Malo

- expérimentation à l'île de Bailleron, Monterfil et Paimpont,
- musée à Penmarch.

2.3.4. Les Relations Internationales de l'Université de RENNES 1

Afin de renforcer son rayonnement sur la scène internationale, l'Université de Rennes 1 s'est résolument engagée dans un processus de développement de ses coopérations internationales, se traduisant par une intensification de ses activités, une diversification de ses partenariats accompagnés d'une recherche de la qualité dans les collaborations engagées. Cette dynamique trouve sa cohérence à travers une politique des relations internationales qui s'exprime par **les objectifs** suivants :

- ◆ Encourager l'intégration sociale, culturelle et linguistique des étudiants étrangers à Rennes 1.
- ◆ Renforcer la perspective internationale des étudiants de Rennes 1.
- ◆ Attirer les enseignants-chercheurs étrangers.

Les éléments suivants témoignent de ce développement des relations internationales :

- les accords bilatéraux conclus en formation et/ou recherche avec des universités étrangères. A ce jour, 98 accords ou protocoles d'échanges sont en cours de fonctionnement avec des universités étrangères : Europe (27), Amérique du Nord (19), Amérique du Sud (9), Afrique Sub-Saharienne et Maghreb (23), Asie (15), Proche et Moyen-Orient (2).
- les nombreuses actions menées entre équipes de recherche au niveau international, majoritairement sur l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord.
- l'intégration dans les grands programmes de mobilité pour l'enseignement supérieur, en particulier ceux de la Communauté Européenne : implication dans 180 contrats bilatéraux du programme ERASMUS/SOCRATES (éducation), implication dans le programme LEONARDO (formation professionnelle), dans le programme ALFA (Amérique du Sud), participation à une vingtaine de contrats du PCRD (Programme Cadre de Recherche et Développement).
- La participation à des réseaux institutionnels de coopération et d'échange:
 - EUA (European University Association) : <http://www.unige.ch/cre> ou <http://www.unige.ch/eua>
 - AUF (Agence nationale de la francophonie) : <http://www.aupelf-uref.org> .
 - CREPUQ (Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec) : <http://www.crepuq.qc.ca/>
 - ISEP (International Student Exchange Program) : <http://www.isep.org>
 - Groupe de Santander : <http://www.um.es/sgroup/>

- la mobilité étudiante tant dans les flux "sortants" (plus de 800 étudiants de l'Université en mobilité sur des périodes d'études (350) ou des stages pratiques à l'étranger (450) chaque année) que dans les flux "entrants" (environ 2000 étudiants étrangers accueillis chaque année à l'Université de Rennes1, dont 300 au titre de programmes d'échange).

- les dispositifs d'accompagnement visant à améliorer la qualité dans la mobilité : système des "professeurs invités", facilitation de la reconnaissance des périodes d'études par l'introduction du système des crédits dans les formations, procédures d'accueil des étudiants étrangers séjournant dans le cadre des programmes d'échanges, création d'une résidence pour les enseignants-chercheurs accueillis à l'Université.

3. COMMENT CHOISIR SES COURS ET SE PORTER CANDIDAT

3.1. Un petit rappel sur le contexte : les programmes d'échanges

Important : Les informations figurant ci-dessous s'appliquent exclusivement aux programmes d'échanges

- programmes de l'Union Européenne dans lesquels l'Université de Rennes 1 est impliquée et en particulier SOCRATES/ERASMUS,

- programmes CREPUQ et ISEP,

- **accords bilatéraux de coopération** comportant un volet sur les échanges d'étudiants.

Les programmes d'échanges fonctionnent selon les caractéristiques suivantes :

Vous restez inscrit(e) dans votre université d'origine où vous payez vos droits d'inscription. Vous êtes exonéré(e) des droits d'inscription à Rennes 1.

Votre objectif n'est pas de préparer un diplôme de l'Université de Rennes 1 mais de valider la période d'étude passée à Rennes 1 dans le contexte du diplôme de votre université d'origine.

Remarque : si votre objectif était de préparer un diplôme de l'Université de Rennes 1, les conditions d'entrée et les procédures seraient alors différentes. Dans ce cas, et uniquement pour cette question des procédures, consulter sur le site WEB, les rubriques relatives aux modalités de candidature pour la préparation d'un diplôme.

Après vous être soumis aux évaluations et contrôles, vous bénéficiez des crédits obtenus dans votre période d'études pour les faire valider dans votre diplôme d'origine. Le relevé de notes complète l'attribution des crédits. L'Université de Rennes 1 applique le système européen de crédits dénommé ECTS (European Credit Transfer System).

3.2. LE SYSTEME ECTS (European Credit Transfert System)

Le système ECTS est basé sur trois éléments de base :

- **l'information** (sur les programmes d'études et les résultats de l'étudiant),
- **l'accord mutuel** (entre les établissements partenaires et l'étudiant),
- **l'utilisation de crédits ECTS** (valeurs qui représentent le volume de travail effectif de l'étudiant).

Ces trois éléments de base sont rendus opérationnels par le biais de **trois documents clés**, à savoir : **le dossier d'information, le formulaire de candidature/contrat d'études et le relevé de notes.**

Mais l'aspect essentiel de l'ECTS est qu'il est mis en œuvre par les étudiants, les enseignants et les établissements eux-mêmes dans la mesure où ils souhaitent que la partie des études faites à l'étranger soit reconnue comme part intégrante du programme d'études. En soi, l'ECTS ne détermine ni le contenu, ni la structure, ni l'équivalence des programmes d'études.

Il s'agit là de questions de qualité à régler par les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes au moment d'établir, par des accords bilatéraux ou multilatéraux, les bases d'une coopération adéquate.

La méthodologie proposée par l'ECTS donne aux intéressés les instruments appropriés pour établir la transparence et faciliter la reconnaissance académique.

La reconnaissance académique totale est une condition *sine qua non* de la mobilité étudiante dans le cadre des programmes Erasmus et Socrates. La reconnaissance académique totale suppose que la période d'études à l'étranger (y compris les examens et autres formes d'évaluation) remplace effectivement une période d'études comparable (y compris les examens et autres formes d'évaluation) au sein de l'établissement d'origine, en dépit des éventuelles différences de contenu du programme fixé.

L'ECTS repose sur **l'utilisation volontaire et sur la confiance mutuelle, au niveau académique**, entre les établissements partenaires. Chaque établissement choisit ses propres partenaires.

L'ECTS assure la transparence en ayant recours aux instruments suivants :

- **Les crédits ECTS.** Ceux-ci représentent, sous la forme d'une valeur numérique affectée à chaque unité de cours, le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'elle. Ils expriment la quantité de travail que chaque unité de cours requiert par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'études complète dans l'établissement, c'est-à-dire : les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches ou enquêtes sur le terrain, le travail personnel - en bibliothèque ou à domicile - et les examens ou autres modes d'évaluation éventuels.

L'ECTS est donc basé sur le **volume** global de travail de l'étudiant et ne se limite pas exclusivement aux heures de fréquentation des cours. Les crédits ECTS représentent le volume de travail de l'étudiant de façon relative et non pas absolue.

Ils indiquent seulement la part de travail requis pour chaque cours par rapport à l'ensemble des cours d'une durée d'études au sein de l'établissement ou du département responsable de l'affectation des crédits ECTS.

Dans le cadre de l'ECTS, 60 crédits représentent le volume de travail d'une année d'études. En règle générale, 30 crédits équivalront à un semestre et 20 crédits à un trimestre d'études.

L'utilisation des crédits ECTS garantit l'organisation de programmes raisonnables en terme de volume de travail pour la période d'études à l'étranger.

- **Le dossier d'information.** Il contient des renseignements utiles à l'étudiant et au personnel sur les établissements, les facultés/départements, l'organisation et la structure des études, ainsi que sur les unités de cours.
- **Le relevé de notes.** Il présente de manière claire, complète et compréhensible pour chacune des parties, les résultats académiques de l'étudiant. Il doit être facilement transférable d'un établissement à l'autre.
- **Le contrat d'études.** Il décrit le programme d'études que l'étudiant devra suivre, ainsi que les crédits ECTS qui lui seront octroyés après avoir satisfait aux conditions requises (examen, évaluation, etc...). Ce contrat lie les établissements d'origine et d'accueil, ainsi que l'étudiant.

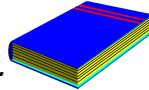
Une bonne communication et de la souplesse sont nécessaires pour faciliter la reconnaissance académique des études entreprises ou terminées à l'étranger. Les coordonnateurs ECTS ont à cet égard un rôle déterminant à jouer dans la mesure où il leur incombe essentiellement de traiter les aspects académiques et administratifs de l'ECTS.

En principe, il convient de mettre à la disposition des étudiants qui effectuent un séjour à l'étranger la totalité des unités de cours de la faculté/du département utilisant l'ECTS, y compris celles se rapportant au doctorat. Les étudiants doivent suivre les cours réguliers - et non pas des cours expressément conçus à leur intention - et doivent avoir la possibilité de satisfaire aux exigences de l'établissement d'accueil en matière d'obtention d'un diplôme.

L'ECTS permet également à l'étudiant de poursuivre ses études à l'étranger. En effet, celui-ci peut éventuellement souhaiter ne pas retourner dans son établissement d'origine une fois la période d'études écoulée mais, grâce au système ECTS, préférer demeurer dans l'établissement d'accueil - éventuellement pour y obtenir un diplôme - ou opter pour un séjour dans un troisième établissement. De telles décisions ne peuvent toutefois pas être prises sans l'accord des établissements eux-mêmes à qui il appartient de fixer les conditions que l'étudiant doit remplir pour obtenir un diplôme ou transférer son inscription. En procurant un historique des résultats académiques de l'étudiant, le relevé de notes constitue un instrument particulièrement utile aux établissements confrontés à ces décisions.

3.3 COMMENT CONSULTER LES FORMATIONS ET LES PROGRAMMES DES COURS : LES SOURCES D'INFORMATION DISPONIBLES

3.3.1. Les guides ECTS sur support papier



Des guides papier ont été réalisés pour une partie des disciplines. Ces guides sont distribués aux universités partenaires (responsables relations internationales, responsables départementaux ou pédagogiques) ; les demander dans vos universités d'origine.

3.3.2. L'annuaire électronique ECTS des formations

Un annuaire électronique décrivant selon la norme ECTS l'ensemble des formations de l'Université est actuellement en cours d'élaboration sur le site WEB de Rennes 1. Vous pouvez y accéder à partir de la rubrique "Informations aux étudiants" puis "descriptif des formations".

Des mots-clés figurent sous chacun des 3 grands domaines disciplinaires de l'Université. En activant le (ou les) mot(s) clé(s) correspondant à votre (vos) discipline(s) principale(s), vous obtiendrez la liste des diplômes correspondants à l'Université de Rennes 1.

Ces diplômes sont classés par niveaux d'études. En activant le (ou les) diplôme(s) correspondant à votre situation, vous pourrez accéder à la liste des cours composant le diplôme.

En activant l'intitulé de chaque cours, vous pourrez en obtenir le contenu (programmes de l'ensemble des cours préparés dans le diplôme).

Ce site étant actuellement en cours de mise à jour (cf. réforme LMD), vous n'y trouverez pour l'instant qu'une partie des descriptions de cours. Aussi vous complèterez votre recherche d'informations en consultant les sites des UFR, Facultés, Instituts ou Ecoles composant l'Université.

3.3.3. Les sites Internet des UFR

Vous trouverez ci-dessous la liste des sites des UFR, Facultés, Instituts ou Ecoles composant l'Université de Rennes 1 où vous pourrez consulter les programmes ainsi que des informations spécifiques :

U.F.R.	SITE INTERNET
Droit et Science Politique	http://www.droit.univ-rennes1.fr/
Economie	http://www.eco.univ-rennes1.fr/
I.G.R. (Institut de Gestion de Rennes) I.A.E.	http://www.igr.univ-rennes1.fr/
IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale).	http://www.ipag.univ-rennes1.fr/
Philosophie	http://www.philo.univ-rennes1.fr/
Structure et Propriétés de la Matière (SPM)	http://www.spm.univ-rennes1.fr/
Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE)	http://www.sve.univ-rennes1.fr/
Mathématiques	http://www.maths.univ-rennes1.fr/
IFSIC (Institut de Formation Supérieure en Informatique et Communication).	http://www.ifsic.univ-rennes1.fr/
ENSSAT (Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de la Technologie).	http://www.enssat.fr/
Médecine	http://www.fac.med.univ-rennes1.fr/
Pharmacie	http://www.pharma.univ-rennes1.fr/
Odontologie	http://www.odonto.univ-rennes1.fr/
I.U.T. Lannion, St-Brieuc	http://www.iut-lannion.fr/
I.U.T. Rennes	http://www.iutren.univ-rennes1.fr/
I.U.T. St-Malo	http://www.iutsm.univ-rennes1.fr/

3.4. MISE AU POINT DE VOTRE PROGRAMME ET PROCEDURE DE CANDIDATURE

3.4.1. Mise au point du programme en concertation avec le Responsable pédagogique de votre université d'origine

En liaison avec votre responsable pédagogique local, vous composerez votre programme d'études selon les exigences requises par la validation dans votre diplôme d'origine.

Quels documents utiliser pour présenter votre candidature ?

- Programme SOCRATES/ERASMUS ou programmes d'échanges bilatéraux:

Votre demande doit être présentée selon les documents types de votre université d'origine. En l'absence de ces documents vous pouvez les demander au Service des Affaires Internationales de l'Université de Rennes 1 (sai@univ-rennes1.fr)

- Autres programmes d'échanges (CREPUQ, ISEP,):

Utiliser les dossiers de candidatures spécifiques à ces programmes.

3.4.2. A qui transmettre votre candidature et quand ?

❖ Votre dossier doit être transmis pour accord à l'Université de Rennes 1 :

- Les étudiants partant dans le cadre d'un programme SOCRATES doivent envoyer leur dossier aux responsables départementaux SOCRATES. (cf. liste suivante)
- Les étudiants partant dans le cadre d'accords bilatéraux doivent envoyer leur dossier aux responsables des relations internationales des composantes concernées de l'université de Rennes 1. (cf. liste suivante)
- Pour les autres programmes d'échanges (ISEP, CREPUQ...), le dossier doit être directement envoyé au service des Affaires Internationales.

❖ Calendrier



Il n'y a pas de date limite absolue pour les dépôts de candidature. Toutefois, il est recommandé pour des questions d'organisation, d'accueil et de logistique que les dossiers de candidatures soient déposés en mai.

Liste des Responsables Relations Internationales (R.I.) et des Correspondants Socrates /

Erasmus (S.E.):

Responsable institutionnel du programme

François MICHEL

Tél : 33.(0)2.23.23.36.71

Fax : 33.(0)2.99.38.22.92

francois.michel@univ-rennes1.fr

2, rue du Thabor

CS 46510, 35 065 Rennes cedex.

Assistante Socrates/Erasmus :

Sandrine CHAUVEAU

Tél : 33.(0)2.23.23.36.01

Fax : 33.(0)2.99.38.22.92

sandrine.chauveau@univ-rennes1.fr

Faculté de Médecine

2, Avenue du Prof. Léon Bernard
35043 Rennes Cedex

Michel CATHELIN (R.I./S.E.)

Tél : 33.(0)2.23.23.46.13

Fax : 33.(0)2.23.23.46.07

michel.catheline@univ-rennes1.fr

Faculté d'odontologie

2, Avenue du Prof. Léon Bernard
35043 Rennes Cedex

Jean-Louis SIXOU (R.I./S.E.)

Bureau des relations internationales :

Céline ALLAIRE

tél : 33.(0)2.23.23.43.10

fax : 33.(0)2.23.23.43.04

celine.allaire@univ-rennes1.fr

Faculté de Pharmacie

2 av du prof Léon Bernard
35043 Rennes Cedex

Nabil HANNOUCHE (R.I./S.E.)

Tél: 33.(0)2.23.23.48.50

Fax: 33.(0)2.23.23.48.46

nabil.hannouche@univ-rennes1.fr

Faculté de Droit

9, Rue Jean Macé

35042 Rennes Cedex

Michel ROUSSEAU (resp. Socrates)

Gilles GUIHEUX (R.I./S.E.)

Bureau des Relations Internationales :

Josée MASSART

Tél : 33 (0)2.23.23.76.08

Fax : 33 (0)2.23.23.77.44

Josee.massart@univ-rennes1.fr

Faculté des Sciences Economiques

7, Place Hoche

35065 Rennes Cedex

Sophie LARRIBEAU (R.I./S.E.)

Bureau des Relations Internationales :

Maddy HELOU et Yvelise MARET

Tél : 33.(0).2.23.23.35.04 ou 02

Fax : 33(0)2.23.23.35.88

eco-erasmus@univ-rennes1.fr

Institut de Gestion de Rennes

11, Rue Jean Macé

35019 Rennes Cedex

Marc GAUGAIN (S.E.)

Bureau des Relations Internationales :

Julia CHAUMERGER

Tél : 33(0)2.23.23.78.31

Fax : 33(0)2.23.23.78.45

igr.international@univ-rennes1.fr

IPAG

Marie-liesse HOUBE (R.I./S.E.)

106 bd de la Duchesse Anne

35 700 Rennes

Tél : 33.(0) 2.23.23.78.96

Fax: 33.(0)2.23.23.78.92

marie-liesse.houbé@univ-rennes1.fr

UFR de Philosophie
UFR Mathématiques
UFR Structure et Propriété de la Matière
UFR Science et vie de l'environnement

Bureau des Relations Internationales
Isabelle HOMMET
Tél. 33 (0)2 99.84.71.49
isabelle.Hommet@univ-rennes1.fr

UFR de Philosophie

Campus Scientifique de Beaulieu
Avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex
Bureau des Relations Internationales :
Maguy RANNOU (**R.I./S.E.**)
Tél : 33.(0)2.23.23.68.88
Fax : 33(0)2.23.23.51.51
maguy.rannou@univ-rennes1.fr

UFR Mathématiques

Campus Scientifique de Beaulieu
Avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex
Félix ULMER (**R.I./S.E.**)
Tél : 33(0)2.23.23.60.44
Fax : 33(0)2.23.23.67.90
felix.ulmer@univ-rennes1.fr

UFR Structure et Propriétés de la Matière

Campus Scientifique de Beaulieu
Avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex

Pavel PITRA (Géologie) (**S.E.**)
Tél : 33(0)2.23.23.65.06
Fax : 33(0)2.23.23.60.90
Pavel.pitra@univ-rennes1.fr

Olivier BONNAUD (Electronique) (**S.E.**)
Tél : 33(0)2.23.23.60.71
Fax : 33(0)2.23.23.67.17
bonnaud@univ-rennes1.fr

Christian BRUNEAU (Chimie) (**S.E.**)
Tél : 33(0)2.23.23.62.83
Fax : 33(0)2.23.23.69.39
bruneau@univ-rennes1.fr

Michel VAULTIER (Chimie) (**S.E.**)
Tél : 33.(0)2.23.23.62.74
Fax : 33(0)2.23.23.69.55
michel.vaultier@univ-rennes1.fr

Jean-François HALET
(Science des Matériaux) (**S.E.**)
Tél : 33(0)2.23.23.67.78
Fax : 33(0)2.23.23.58.18
halet@univ-rennes1.fr

Mariko DUNSEATH- TERAQ
(Physique) (**R.I./S.E.**)
Tél. : 33(0)2.23.23.56.60
Fax : 33(0)2.23.23.56.62
mariko@simpa3.univ-rennes1.fr

Hervé CAILLEAU (Matière Condensée) (**S.E.**)
Tél : 33(0)2.23.23.60.56
Fax : 33(0)2.23.23.67.17
cailleau@univ-rennes1.fr

UFR Sciences de la Vie et de l'Environnement

Campus Scientifique de Beaulieu
Avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex

Fonctionnement Ecosystème et Populations :
Françoise BUREL
Tél : 33(0)2.23.23.61.45
Fax : 33(0)2.23.23.50.41
francoise.burel@univ-rennes1.fr

Alain CANARD (**S.E.**)
Tél : 33(0).2.23.23.52.23
Fax : 33(0)2.23.23.51.38
canard@univ-rennes1.fr

Philippe VERNON (**S.E.**)
Tél: 02.99.61.81.69
Philippe.vernon@univ-rennes1.fr

Cellular Biology and Reproduction :
Dennis WEBB (**R.I./S.E.**)
Tél : 33(0)2.23.23.66.95
Webb@univ-rennes1.fr

Patrick JEGO (**S.E.**)
Tél : 33 (0)2 23 23 61 33
Fax : 33 (0)2 23 23 67 94
jego@univ-rennes1.fr

IFSIC (Computer science and telecommunications)

Campus Scientifique de Beaulieu
Avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex
Guy LORETTE (R.I/S.E.)
Yannick LE TERTRE (Responsable Pays en voie de développement)
Tél: 02.99.84.40.30

IRISA

Véronique VERDON
Responsable des Relations Internationales
Tél: 02.99.84.75.71
Michel RAYNAL
Responsable des Relations Internationales
Tél: 02.99.84.71.88

I.U.T. de Rennes

Rue du Clos Courtel
Avenue des Buttes de Coesmes - BP 195
35014 Rennes Cedex 7
Caragh KINGSTON (R.I/S.E.)
Caragh.kingston@univ-rennes1.fr
Department for international affairs
Valérie GARANCHER
Tél : 33.(0)2.23.23.42.48
Fax : 33(0)2.23.23.40.28
Valerie.gillard@univ-rennes1.fr

I.U.T de St Malo

Rue de la croix Desilles - BP 1144
35409 Saint Malo
Thierry MARE (Resp. Socrates)
Thierry.mare@univ-rennes1.fr

I.U.T. de Lannion

Rue Edouard Branly
BP 150 -22302 Lannion Cedex
Annick CHAILLOU (R.I/S.E.)
annick.chaillou@iut-lannion.fr
Departement for international affairs
Corinne DIVERRES
Tél : 33(0)2.96.48.57.88
Fax : 33(0)2.96.48.57.97
corinne.diverres@iut-lannion.fr

I.U.T de St Briec

18 Rue Henri Wallon
Cedex 1 BP 406
22004 Saint Briec
Florence HELLIO (S.E)
florence.hellio@univ-rennes1.fr

ENSSAT

6, Rue de Kérampont - BP 447
22305 Lannion Cedex
Pascal BESNARD (R.I/S.E.)
Bureau des Relations Internationales
Michelle GROUT
Tél : 33(0)2.96.46.66.60
Fax : 33(0)2.96.37.01.99
relationsexterieures@enssat.fr

3.5. PROCEDURES D'INSCRIPTION

3.5.1. L'inscription

Après acceptation de l'étudiant au vu des formulaires de candidature, il n'y a pas de dossier préalable à remplir pour l'inscription administrative à l'université.

Cette inscription s'effectue quand l'étudiant est arrivé sur place, dans le service de scolarité concerné. Les modalités pratiques de cette démarche d'inscription se font en commun accord entre le service Scolarité et le responsable pédagogique du programme d'études. A une date annoncée à l'avance, l'étudiant est invité à se présenter au Service Scolarité pour procéder aux formalités d'inscription. Cette inscription entraîne la délivrance d'une **carte d'étudiant**.

❖ **Pour procéder à l'inscription, l'étudiant doit se munir des pièces suivantes :**

- Passeport
- Photocopie de la carte d'étudiant de l'université d'origine.
- Le contrat d'étude ou une attestation d'admission délivrée par l'Université d'origine.
- 3 photos d'identité (dont une pour le Service des affaires internationales.)
- Le formulaire E 128 ou E 111 (assurance maladie), pour les étudiants ressortissants de l' U.E. ou de l'E.E.E., le formulaire SE401Q102Bis pour les étudiants CREPUQ, les autres procéderont (au moment de l'inscription) à leur affiliation à la sécurité sociale étudiante française, (vous devrez donc vous munir d'argent : pour l'année 2004-2005, le coût annuel était de 186 Euros . Remarque : exonération pour les ISEP).

❖ **Voici la liste des Services de Scolarité de l'Université de Rennes 1 :**

Service Scolarité
Faculté de Médecine
2 avenue du Pr Léon Bernard
35043 RENNES CEDEX
Tél. : 33 - (0)2.23.23.46.10
Campus de Villejean

Service Scolarité
Faculté des Sciences Economiques
7 place Hoche
35045 RENNES Cedex
Tél. : 33 - (0)2.23.23.35.14
Centre

Service Scolarité
Faculté de Pharmacie
2 avenue du Prof Léon Bernard
35043 RENNES Cedex
Tél. : 33 - (0)2.23.23.46.10
Campus de Villejean.

Service Scolarité
**Faculté de Droit et de Science
Politique**
9 rue Jean Macé
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 33 - (0)2.23.23.76.10
Centre

Service Scolarité
Faculté d'Odontologie
2 avenue du Prof Léon Bernard
35043 RENNES Cedex
Tél. : 33 - (0)2.23.23.43.12
Centre

Service Scolarité
Institut de Gestion de Rennes
11 rue Jean Macé
35019 RENNES CEDEX
Tél. : 33 - (0)2.23.23.77.92
Centre

Service Scolarité
Sciences & Philosophie
263, Avenue du Général Leclerc
CS 74205
35042 RENNES Cedex
Tél. : 33 - (0)2.23.23.63.23
Campus de Beaulieu

Service Scolarité
**Ecole Nationale Supérieure des
Sciences Appliquées et de
Technologie (ENSSAT)**
6 rue Kérampont BP150
22305 LANNION CEDEX
Tél : 33 – (0)2.96.46.50.30
Lannion

Service Scolarité
**Institut Universitaire de Technologie
de Rennes**
Rue du Clos Courtel
BP 1144
35700 RENNES
Tél. : 33 - (0)2.23.23.40.11
Campus de Beaulieu

Service Scolarité
**Institut Universitaire de Technologie
de Lannion**
Rue Edouard Branly
BP 150
22302 LANNION CEDEX
Tél. : 33 - (0)2.96.48.43.34
Lannion

3.5.2. Cours préparatoires dans votre spécialité :

Les éventuels cours préparatoires relèvent de la spécificité de chaque programme. Se référer au coordinateur départemental ou au responsable de programmes.

3.6. CONNAISSANCES LINGUISTIQUES EN FRANÇAIS

Les étudiants étrangers accueillis dans le cadre des programmes d'échanges peuvent bénéficier de cours gratuits de perfectionnement en Français langue étrangère (FLE).

Ces cours de soutien linguistique, dont l'Université de Rennes 1 assure le financement (*), permettent à l'étudiant de perfectionner sa maîtrise du Français sur un semestre, à raison de 44 heures sur 9 semaines. Les cours proposés peuvent être réalisés au 1^{er} semestre, **19 septembre 2005 au 16 décembre 2005**

(pour les étudiants en mobilité annuelle ou au semestre 1) ou au 2^{ème} semestre, **06 février 2005 au 26 mai 2005** (étudiants en mobilité au semestre 2). Les cours sont dispensés au CIREFE (Centre International Rennais d'Etudes de Français pour Etrangers) de l'Université « Rennes 2 – Haute Bretagne » et sont organisés par groupes de niveaux.

Calendrier :

Tests de niveau : 1^{er} semestre/ année : septembre 2005

2eme semestre : 23 janvier 2005

La gratuité de ces cours est soumise aux règles suivantes :

- les cours font partie intégrante du programme d'études et donnent lieu à la délivrance de 5 crédits.
- les étudiants s'engagent à suivre régulièrement les cours et à passer l'examen de fin de semestre.
- les étudiants doivent préalablement remplir une fiche d'inscription à retourner à leurs Responsables de programme ou bien aux bureaux Relations Internationales des facultés d'accueil à Rennes 1 avant le 05 septembre 5 ou 5 décembre 2005 pour le 2^{ème} semestre. Cette fiche d'inscription figure dans le dossier global d'information envoyé préalablement à tout étudiant en mobilité ; elle peut également être obtenue en ligne sur le site web.

(*) avec une participation de l'Europôle universitaire rennais

Les étudiants peuvent, en complément à ce soutien linguistique avoir accès, à leurs frais, à d'autres cours dispensés au CIREFE :

- semestre complémentaire de soutien linguistique : les étudiants peuvent, après le 1er semestre gratuit de soutien linguistique, s'inscrire à un 2^{ème} semestre de cours de soutien au CIREFE moyennant le paiement d'un droit de 140 €.

Le Centre International Rennais d'Etude de Français pour Etrangers (CIREFE) :

Campus de Rennes 2 Villejean

6 avenue Gaston Berger

35043 RENNES CEDEX (FRANCE)

Tél. : 33 - (0)2.99.14.13.01

Fax : 33 - (0)2.99.14.13.10

Site : <http://www.uhb.fr/cirefe/index.htm>

Pour des informations supplémentaires : « <http://www.cnous.fr/etranger/apprendre.htm> »

4. INFORMATIONS PRATIQUES

4.1. ACCUEIL ET INTEGRATION A L'UNIVERSITE DE RENNES 1

L'université souhaite assurer le meilleur accueil pour ses étudiants étrangers des programmes d'échanges. C'est pourquoi un dispositif a été mis en place pour apporter à l'étudiant une aide, lors de son arrivée à Rennes et de ses premiers pas dans l'université. Ce dispositif fonctionne dès le premier lundi du mois de septembre.

Les services d'accueil individualisé et gratuit dont vous pouvez disposer :

- **A votre arrivée** à la gare ou à l'aéroport : vous serez pris en charge par une monitrice ou un moniteur d'accueil qui vous conduira sur votre lieu d'hébergement et vous aidera dans les démarches préliminaires d'installation.
- **Sur le campus** : la même personne vous accompagnera pour le repérage des lieux de formation et de vie sur le campus , elle vous apportera également une assistance pour les premiers contacts avec vos responsables pédagogiques ainsi que le Service de Scolarité.
- **En ville** : si nécessaire, vous pourrez également être guidé(e) dans le repérage des services collectifs pertinents, pour votre séjour à Rennes ainsi que dans vos premières démarches (banques, transports ...).
- **Concernant le logement**, une aide pourra vous être apportée dans la recherche d'un logement privé si vous n'avez pas choisi un logement en cité universitaire. Cette aide s'effectue sur place avec l'assistance des services du CROUS (accès au fichier des propriétaires de logements à louer).
<http://www.crous-rennes.fr>
- **Démarches** à la Préfecture pour les titres de séjour : une procédure de rendez-vous personnalisé vous sera proposée à votre arrivée.

Comment procéder pour bénéficier de ces services d'accueil ?

Vous devez en effectuer **la demande préalable au moins 10 jours avant la date prévisionnelle de votre arrivée** à Rennes en remplissant la fiche de « **demande d'accueil** » jointe en annexe du livret ou compléter le formulaire sur notre site : http://www.sai.univ-rennes1.fr/accueil_etudiant/pratique/demande.htm

Une fois la fiche renvoyée, vous recevrez une réponse d'une des personnes en charge de l'accueil, si nécessaire. Vous pourrez alors engager des échanges d'informations à partir de l'adresse mail suivante :

SAI@univ-rennes1.fr

Remarque : bien noter que l'envoi de la fiche « demande d'accueil » constitue le préalable à tout accueil individualisé.

La journée d'accueil des étudiants étrangers

En début d'année universitaire, l'Europôle de Rennes organise en liaison avec l'université, une journée d'accueil à l'intention des étudiants étrangers. Le CROUS, les Collectivités Locales (Communauté d'Agglomération de Rennes), les associations étudiantes, culturelles et sociales y sont étroitement associées.

Cette journée a pour objectif de faciliter l'intégration des étudiants étrangers dans leur environnement universitaire mais aussi dans la ville où ils vont étudier. Ils pourront rencontrer des représentants de l'université de Rennes 1, des collectivités territoriales, des associations...

La présence du plus grand nombre est attendue.

Pour vous inscrire, vous êtes invité à remplir la fiche d'inscription jointe sur internet dès aujourd'hui : www.europole-rennes.fr rubriques : « inscription activités »

La date exacte de la rentrée officielle vous sera communiquée ultérieurement.

4.2 L'ACCES A RENNES ET SUR LES AUTRES SITES DE L'UNIVERSITE

La ville de Rennes est très bien desservie par différents types de transport.

- **L'avion** : La plupart des grandes villes européennes sont reliées à Rennes par de nombreux vols réguliers, directs ou avec des changements à Paris ou dans d'autres villes françaises (Lille, Lyon, Bordeaux, Le Havre, Toulouse, Nice, Clermont Ferrand ...).
- **Le train** : Train Grande Vitesse (TGV).
- **La route** : Les autoroutes de l'est ou du sud relient Rennes aux autres villes de France et d' Europe.

La plupart des étudiants arriveront tout d'abord à Paris.

4.2.1. Comment se rendre à Rennes depuis le centre-ville de Paris



Vous pouvez accéder à Rennes **par le train à partir de la gare PARIS-MONTPARNASSE** qui dessert plusieurs villes en Bretagne. (En métro : rejoindre la station " Montparnasse-Bienvenue ").

Le voyage Paris Rennes dure environ 2 heures en TGV.

Les tickets doivent être achetés aux guichets de la gare (prix: environ 46 Euros).

N'oubliez pas de composer votre ticket avant de monter dans le train (utiliser les bornes oranges situées sur les quais de la gare).

4.2.2. Comment se rendre à Rennes à partir des aéroports parisiens

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :



L'AVION

A partir de l'aéroport de ROISSY-CHARLES DE GAULLE

Des liaisons aériennes en provenance de Roissy vers Rennes sont quotidiennes à raison de 2 à 3 vols par jour en semaine et un vol le week-end. Le prix du billet est d'environ 152.4 Euros pour un aller simple.

Bureau d'informations pour les lignes aériennes : 33 - (0)2.99.29.60.00

A partir de l'aéroport d'ORLY

Des liaisons aériennes en provenance de Paris-Orly ou de Roissy vers Rennes sont quotidiennes à raison de 2 à 3 vols par jour en semaine et un vol le week-end. Le prix du billet est d'environ 152.4 Euros pour un aller simple.

Bureau d'informations pour les lignes aériennes : 33 - (0)2.99.29.60.00



Le train direct Roissy/Rennes

Il est possible de prendre un train direct de Roissy à Rennes.

La gare SNCF de Roissy est située près de l'aérogare n°2, elle est fléchée et vous pourrez avoir des informations dans l'aéroport de Roissy. Vous devrez acheter votre ticket aux guichets, son prix est d'environ 50 Euros.

N'oubliez pas de composer vos tickets avant de monter dans le train, utilisez les appareils oranges situés sur les quais de la gare.

Le train Paris-Montparnasse/Rennes

Si les horaires de ces lignes directes ne vous conviennent pas, vous pouvez prendre un train à la gare " Paris-Montparnasse " qui dessert des villes de Bretagne dont Rennes.

Dans ce cas, il vous est conseillé de prendre le bus Air-France qui assure des trajets réguliers avec Paris (Attention à bien prendre le Bus " Roissy-Montparnasse " qui vous emmènera à la gare).

Le prix est d'environ 10 Euros et le voyage dure de 45 min. à 1 heure.

Deux autres solutions existent pour rejoindre la gare Paris-Montparnasse

Le métro (RER), dans ce cas, vous devez vous rendre à Roissypole pour acheter un billet. Ensuite, vous changerez de ligne à la station " Denfert-Rochereau " et irez jusqu'à la station "Bienvenue" de la gare Paris-Montparnasse.

Le taxi, environ 35 Euros de jour et 50 Euros de nuit en moyenne.

4.2.3. Se loger à Paris

A proximité de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle

Hôtel IBIS, 2 avenue de la râperie, 95700 ROISSY-EN-France, Tél : 01.34.29.19.00.

(Tarif pour une personne : 65 Euros ; Navette gratuite entre 5h30 et 1h00 du matin entre l'hôtel et la gare (RER ou TGV) ou l'aéroport (5 min) : de Charles de Gaulle 1 : porte 22 (niveau arrivées) ; de Charles de Gaulle 2 : terminal A, B, C, D, porte 4.)

A proximité de l'aéroport d'Orly.

Hôtel IBIS, Cedex 151 Orly Sud, 94541 Orly aérogare Cedex, Tél : 01.46.87.33.50.

(Tarif pour 1 ou 2 personnes : 57 Euros ; variable selon la période, hôtel situé au cœur de l'aéroport d'Orly. De toutes provenances suivre « Orly Aéroport », suivre le fléchage « Ibis ». Par le RER, Orlyval puis bus « Aéroports de Paris » gratuits depuis les aéroports.)



4.2.4 Accès à Rennes par voie maritime

En provenance de Grande-Bretagne ou d'Irlande, il est possible de rallier Rennes via Saint-Malo ou Lannion via Roscoff (environ 70 km de Lannion). A titre indicatif, les liaisons Saint-Malo /Rennes par le train sont fréquentes, à raison d'environ 10 trains par jour de 6H. à 20 H. Le voyage dure à peu près une heure et le billet est de l'ordre de 10.2 Euros .

4.2.5. L'arrivée à Rennes

- **Rejoindre son campus**

En gare de Rennes, il est possible de rallier le centre de la ville ou les différents Campus de l'Université par taxi ou métro. La station de métro est située en face de la gare.

- Pour rejoindre le campus de Beaulieu 29 :
29, avenue du professeur Charles Foulon. BP 90137 - 35701 Rennes cedex 7.
Prendre le métro jusqu'à l'arrêt « Anatole France » puis prendre le bus N°10A ou B arrêt « Beaulieu / Cité U »
- Pour rejoindre le campus de Beaulieu 33 :
33, avenue du professeur Charles Foulon, 35700 Rennes.
Prendre le métro jusqu'à l'arrêt « Anatole France » puis prendre le bus N°10A ou B arrêt « Beaulieu / Cité U »
- Pour rejoindre le campus de Villejean Alsace :
2, rue d'Alsace. 35043 Rennes Cedex.
Prendre le métro à la gare, arrêt au terminus « J.F Kennedy »
- Pour rejoindre le campus de Villejean Ouest :
5, rue du Maine. 35043 Rennes Cedex.
Prendre le métro à la gare, arrêt au terminus « J.F Kennedy »
- Pour rejoindre le campus de Sévigné :
95, bd de sévigné. 35700 Rennes.

Prendre le métro jusqu'à l'arrêt « Anatole France » puis prendre le bus N°10A ou B arrêt « Musset/ Cité U »
- Ou prendre le Taxi, environ 10 Euros .

Les étudiants titulaires **d'une chambre en cité universitaire** (cf. rubrique hébergement) devront se présenter à la conciergerie de la cité indiquée sur leur fiche d'admission.

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h. (sans interruption)

Si l'allocation d'une chambre a été prévue, mais que l'étudiant n'est pas en possession de sa fiche d'admission, celui-ci devra alors se présenter au S.A.I..

En cas de problème, l'étudiant contactera son moniteur d'accueil.

L'auberge de Jeunesse peut aussi accueillir temporairement les étudiants, 10, canal Saint Martin à Rennes. (En cas d'arrivée le week-end notamment).

Tél. : 33 - (0)2.99.33.22.33.

- **Si vous arrivez entre 17 et 22 heures :**

Si vous arrivez à la gare de Rennes :

De 17h à 22h , si vous avez pris contact avec un moniteur¹, il vous accueillera et vous accompagnera jusqu'à un hôtel (5 minutes de marche).

Il vous est demandé de monter au premier étage de la gare grâce aux escalators situés sur les quais, c'est ici que vous accueillera le moniteur.

Si vous arrivez à l'aéroport de Rennes.

De 17h à 22h, si vous avez pris contact avec un moniteur², il vous accueillera et vous conduira jusqu'à un hôtel. Si votre avion n'arrive pas dans ces heures là, vous pouvez prendre un taxi, (il n'y a pas de métro), de l'aéroport jusqu'à l'hôtel. (coût 13 Euros)

¹ Cf. rubrique 4.1.

² Cf. rubrique 4.1.



4.3. L'HEBERGEMENT

4.3.1. Le logement

4.3.1.1 Se loger à Rennes

Deux possibilités s'offrent à l'étudiant :

- **Se loger dans une chambre des Résidences Universitaires** gérées par des services spécialisés du Ministère de l'Education Nationale : le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

L'Université de Rennes 1 a passé une convention avec le CROUS (organisme public chargé de la gestion des résidences universitaires) afin de réserver un quota de chambres à l'usage des étudiants étrangers dans le cadre des programmes européens et des accords bilatéraux de coopération.

Toutefois, cette convention ne permet d'attribuer des chambres qu'à un nombre limité d'étudiants accueillis à l'Université de Rennes 1 dans le cadre des programmes d'échanges ou des accords bilatéraux.

Chaque chambre en résidence a une superficie de 9 m² et comporte :

- Un lit
- Un bureau
- Un lavabo
- Un placard
- Des étagères.

Vous trouverez à chaque étage, des sanitaires et des douches (1 pour 10 chambres) ainsi qu'une petite cuisine dans laquelle vous pouvez préparer un petit-déjeuner.

Il existe enfin une salle de séjour commune ou une salle de télévision dans chacune des résidences.

Le coût mensuel d'une chambre est de 129.70 Euros (tarif 2005-2006) payable en début de mois (la modicité de ce prix provient du fait qu'une partie du coût de fonctionnement et d'investissement est couverte par des subventions de l'Etat Français).

Comment réserver votre chambre en cité universitaire :

1° Transmettre la fiche de réservation au correspondant responsable du programme :

- **la fiche de réservation** (cf. fiche jointe au dossier) doit être renvoyée dûment remplie au correspondant responsable du programme à l'Université de Rennes 1 qui la transmettra au Service des Affaires Internationales **si possible pour le 1er juillet** (pour une occupation sur l'année entière ou le 1er semestre) et au plus tard le 10 juillet **ou avant le 15 décembre** (pour une occupation sur le 2ème semestre)

Attention : les chambres sont attribuées dans l'ordre chronologique d'arrivée des fiches au Service des Affaires Internationales

2° La lettre d'admission en résidence universitaire :

- **votre lettre d'admission** vous sera transmise par le correspondant responsable du programme à l'Université de Rennes 1. Vous devrez présenter cette fiche lors de votre arrivée à la résidence universitaire. Si vous n'avez pas reçu cette fiche avant votre départ, veuillez à vous assurer auprès de votre correspondant de l'endroit où vous pourrez la récupérer.

3° Votre arrivée à la résidence universitaire :

- La lettre d'admission vous indiquera la résidence universitaire où une chambre individuelle vous est réservée.
- Il est conseillé de vous présenter à **l'accueil de la résidence universitaire** du lundi au vendredi de préférence avant 16 H afin de pouvoir régler les formalités d'entrée. Si vous avez choisi l'option d'accueil par un moniteur, ce dernier vous conduira à votre résidence (cf fiche demande d'accueil par un moniteur)
- A votre arrivée il vous sera demandé un paiement d'avance (**en espèces**) de 2 mois soit environ 259.4 Euros (un mois de loyer + un mois de caution)

Prévoyez donc de vous munir d'argent en espèces ou d'une carte bancaire internationale afin d'effectuer des retraits d'argent **avant** de vous présenter au bureau d'accueil de la cité (les résidences n'acceptent pas les cartes bancaires).

Souscription obligatoire à une assurance incendie et dégâts des eaux (renseignements à l'accueil de la cité lors de votre enregistrement) – 9 Euros.

⇒ Vous devrez être muni de 2 photos d'identité et d'un certificat médical de non contagion datant de moins de 6 mois (traduit en français).

Rem : les étudiants ERASMUS sont dispensés des procédures de recherche d'une caution financière.

⇒ *Les réservations sont faites soit :*
*sur l'année entière : de septembre à mai**
*sur le premier semestre : de septembre à fin décembre ou mi-janvier**
*sur le deuxième semestre : de janvier à mai**

Séjour en juillet et août : Vous pouvez conserver votre chambre en Juillet et Août renseignements auprès de la cité d'accueil.

*Rappel : obligations de payer le semestre entier

Si l'étudiant ne souhaite pas bénéficier d'une chambre en résidence universitaire, il devra lui-même rechercher son logement avec, toutefois, la possibilité de se faire aider dans cette recherche.

□ **se loger « en ville », dans ce cas, l'étudiant a le choix entre :**

- **soit rechercher un logement en ville par ses propres moyens.** Pour cela, il lui sera possible de se procurer un dépliant intitulé «se loger à Rennes» qui donne les principales adresses où obtenir les informations, notamment auprès des Agences Immobilières.

- **soit s'adresser aux services du CROUS** afin de bénéficier d'une aide dans la recherche d'une chambre chez l'habitant, en ville. Une note d'information concernant les modalités pratiques de ce recours aux services du CROUS sera diffusée par le responsable du programme d'échanges de l'université d'origine à chaque étudiant non bénéficiaire d'une chambre en résidence universitaire.

<http://www.crous-rennes.fr>

L'ensemble de ces démarches, concernant le logement à Rennes, s'étale sur la période Juin/début Septembre précédant la nouvelle année universitaire.

Nous recommandons vivement aux étudiants qui souhaitent trouver un logement dans le secteur privé de faire les démarches et si possible de réserver leur logement avant leur arrivée sur Rennes.

4.3.1.2. Le logement dans les autres villes (Lannion, St-Malo, St-Brieuc)

Sur les autres sites, les procédures de logement en cité universitaire ou chez l'habitant sont mises en œuvre en liaison avec les responsables de programmes. S'adresser aux responsables des programmes.



4.3.2. La restauration

Sept restaurants universitaires sont accessibles aux étudiants, certains bénéficient d'une formule « snack ». Il est possible d'acheter ses tickets restaurant sur place. A titre indicatif, le ticket restaurant coûte, pour l'année universitaire 2004/05 : 2.66 Euros (la modicité de ce prix provient du fait qu'une partie du coût de fonctionnement et d'investissement est couverte par des subventions de l'Etat Français).

❖ Liste et adresse des restaurants universitaires à Rennes

• Dans le centre ville :

Champ de Mars

11 bis, boulevard de la Liberté - 35100 Rennes Tél. : 33 - (0)2.99.30.43.00

Le Fougères

46 rue Jean Guéhenno - 35000 Rennes - Tél. : 33 - (0)2.99.38.03.22

Duchesse Anne

110 boulevard de la Duchesse Anne - 35700 Rennes - Tél. 33 - (0)2.99.38.70.51

• A Beaulieu :

Beaulieu I

37 avenue des Buttes de Coësmes - 35700 Rennes- Tél. 33 - (0)2.99.36.27.29

Beaulieu II
Campus de Beaulieu - Allée Jean d'Alembert - 35700Rennes
Tél.33 - (0)2.99.87.07.18

- **A Villejean :**

Villejean I
Avenue de la Bataille Flandres-Dunkerque - 35000 Rennes
Tél. : 33 - (0)2.99.5.9.17.82

Villejean II
36 avenue Winston Churchill - 35000 Rennes - Tél.: 33 - (0)2.99.59.35.63

Note : Lannion et Saint-Brieuc bénéficient également de leurs restaurants universitaires.



4.4. LES ASSURANCES SOCIALES

1→ Sécurité sociale :

Les étudiants déjà inscrits dans une université de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et depuis le 1^{er} mai 2004 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie) **ou de l'Espace Economique Européen** (Norvège, Islande, Liechtenstein) se font remettre dans leur pays d'origine **la carte européenne d'assurance maladie, le formulaire E 111, E. 128, E 106 ou E 121 ou une attestation d'assurance privée**, auquel cas, **ils n'ont pas à souscrire à la sécurité sociale étudiante française**. Si cette preuve n'est pas apportée, ils doivent obligatoirement s'affilier au régime de sécurité sociale étudiant français et donc payer la cotisation annuelle lors de l'inscription (cotisation de 180 € pour l'année universitaire).

Il existe des conditions spéciales pour les étudiants ressortissants du Québec sur présentation du formulaire SE 401 Q 102 Bis et de leur carte d'étudiant. Par ailleurs, les étudiants ISEP n'ont pas à payer individuellement de droit de sécurité sociale.

Les étudiants des autres pays ont l'obligation de s'affilier à la sécurité sociale étudiante française (180 € pour l'année universitaire). Ils ont alors le choix entre la SMEBA (www.smeba.fr) ou la Mutuelle des Etudiants (www.cybermax.fr/mnef)

De nombreux prospectus explicatifs sont à la disposition des étudiants dans les locaux de l'Université. Cette décision et le paiement de la cotisation annuelle sont à faire lors de l'inscription à l'Université (scolarité).

Cette affiliation à la sécurité sociale donne droit à des remboursements dont le pourcentage est calculé sur la base des tarifs de convention (Frais d'hospitalisation, de 80% à 100% ; Frais médicaux, 70% ; Frais de pharmacie : 35% à 65 % (dans de rares cas : 100%) ; Frais d'auxiliaires médicaux : 60% ; Frais de soins dentaires : 70% ; Frais d'optique : 65 % ; Les autres soins de santé sont remboursés de 60% à 100% selon leur nature).

2→ Assurances complémentaires (Mutuelles)

C'est la raison pour laquelle une **garantie complémentaire** mutualiste, proposée par les mutuelles étudiantes, **est fortement conseillée** (mais non obligatoire). Les cotisations varient entre 70 et 300 € selon la mutuelle et le taux de garantie choisi. Les mutuelles remboursent tout ou partie de la différence entre les tarifs de convention pour des soins, des médicaments ou une hospitalisation et le pourcentage de remboursement prévu par la sécurité sociale. Se renseigner auprès de la SMEBA (www.smeba.fr) ou de la Mutuelle des Etudiants (www.cybermax.fr/mnef)

3→ ETUDIANTS D'ÉCHANGES NON EUROPEENS : CHOIX DU MEDECIN TRAITANT

Attention, vous devrez dès votre arrivée à Rennes vous procurer un formulaire auprès de votre centre de sécurité sociale pour choisir un **Médecin traitant**. Il est désormais obligatoire en France de choisir un médecin traitant et de lui faire signer le formulaire le désignant lors de votre **1^{ère} consultation** médicale.

Si vous ne respectez pas ces critères, vous ne serez pas remboursé sur la totalité de vos soins.

Par ailleurs, vous devrez impérativement passer par votre médecin traitant pour consulter un spécialiste (hormis les gynécologues, ophtalmologues, dentistes et psychiatres). Si vous vous présentez de vous-même chez un spécialiste ne figurant pas dans la liste pré-citée vous ne serez pas remboursé de la totalité de vos soins.

Bien entendu, si vous partez en week-end ou en vacances, en dehors de votre lieu de résidence vous pouvez en cas de besoin consulter un médecin traitant sur place sans problème, de même en cas d'urgence vous pouvez vous rendre directement chez un spécialiste qui évaluera alors si l'urgence était réelle en cochant la case correspondante sur la feuille de soins.

Les étudiants européens (Pays participants au programme Erasmus) ne sont pas concernés par cette loi, dans la mesure où ils sont couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine.

4.5. FORMALITES A ACCOMPLIR A VOTRE ARRIVEE

Pour des séjours de plus de 3 mois, les étudiants devront, dans la période précédant l'échéance des 3 mois et le plus tôt possible, s'adresser à la Préfecture du département pour y faire établir **une carte de séjour**.

Pour l'obtenir, **les étudiants ressortissants d'un Etat HORS de la communauté européenne ou de l'espace économique européen**, doivent (penser à faire les photocopies à l'avance) :

- Justifier d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou post-secondaire, ou de formation professionnelle continue.
- Posséder un titre d'identité en cours de validité.
- Déclarer sur l'honneur avoir des ressources suffisantes et une assurance maladie maternité.

Les autres étudiants doivent :

- Etre titulaire d'un passeport en cours de validité revêtu d'un visa long séjour ou d'un visa court séjour portant la mention « étudiant concours » ou « carte de séjour à solliciter dès l'arrivée en France »,
- Justifier d'une immatriculation, inscription ou pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou post-secondaire ou dans un établissement de formation professionnelle continue,
- Disposer d'un justificatif de ressources pour l'année universitaire en cours :
 - Les boursiers de gouvernements étrangers ou du gouvernement français sont réputés remplir la condition de ressources, quelque soit le montant de l'allocation.
 - Tous les autres étudiants non-boursiers doivent justifier disposer de ressources au moins égales à 70% de l'allocation mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français (soit environ 427 Euros /mois à recalculer chaque année),
- Justifier d'une affiliation à la sécurité sociale ou à défaut justifier de la souscription d'une assurance volontaire.

L'étudiant par une procédure « on line » peut prendre rendez-vous à la préfecture pour l'obtention d'un titre de séjour, consulter le site pour connaître les conditions et les formalités à remplir :

<http://www.bretagne.pref.gouv.fr/accueil.htm> /vos démarches/ étrangers/...

Adresses des préfectures et sous-préfectures :

Préfecture d'Ille-et-vilaine
2, avenue de la Préfecture à Rennes
Tél : 33 – (0)2.99.02.10.35
(Bus n°16 – départ de République
Arrêt : Beaugard)

Sous-Préfecture d'Ille-et-Vilaine
rue Toullier
35400 Saint-Malo
Tél. : 33 – (0)2.99.56.69.00

Préfecture des Côtes d'Armor
Place du Général de Gaulle
22000 Saint-Brieuc
Tél : 33 – (0)2.96.62.44.22

Sous-Préfecture des Côtes d'Armor
7, rue Joseph Morand
22300 Lannion.
Tél. : 33 - (0)2. 96.37.44.14

4.6. SERVICES ET EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES, MEDICAUX, SPORTIFS ET CULTURELS

4.6.1. Accès aux postes informatiques et obtention d'un Email



Des postes informatiques sont à votre disposition dans les locaux de l'Université ou rassemblés dans les salles d'informatique en libre-service.

Dès votre inscription, il vous est attribué un **numéro d'étudiant**, inscrit sur votre **carte d'étudiant** et un **code d'accès, strictement personnel**. Ces deux codes sont indispensables à votre première connexion. Vous pourrez ensuite, modifier votre code d'accès, mais votre numéro d'étudiant vous sera toujours demandé pour utiliser un ordinateur. Les postes informatiques de l'Université permettent des travaux de bureautique, ils sont aussi connectés au réseau de l'Université, et donnent l'accès à Internet de façon illimitée.

4.6.2. Les bibliothèques

Etudiants, enseignants-chercheurs de l'Université bénéficient d'un service de documentation réparti sur trois principaux sites à Rennes qui mettent ouvrages, revues et publications à la disposition des étudiants. Ceux-ci sont complétés par un ensemble de bibliothèques spécialisées dans les UFR, les cinq Instituts, l'Ecole, les laboratoires.

Trois sections de la bibliothèque universitaire (BU) desservent les trois domaines de formation et de recherche sur les campus respectifs.



Centre

B.U. Droit - Sciences Economiques et Gestion
4 rue Lesage à Rennes - T. : 33 - (0)2.23.23.34.00
Entrée par le cloître de la Faculté de Sciences Economiques, 7, place Hoche.
En Bus, arrêt Hôtel-Dieu ligne 4.7.10.14.18
Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.
L'inscription est gratuite pour les étudiants.



Santé

B.U. Santé
13, avenue Professeur Léon Bernard à Rennes - Tél. : 33 - (0)2.23.23.34.52
Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00



Sciences

B.U. Sciences. (campus Beaulieu)
18, avenue du Professeur Charles Foulon à Rennes - Tél. : 33 - (0)2.23.23.34.31
Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.

Autres bibliothèques :



Odontologie

2, place Pasteur – Tél : 02.23.23.34.29
Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 11h 45, 13h30 à 18h00 (sauf vendredi : 16h45).

Sous-section Hôpital Sud

16, boulevard de Bulgarie
BP 4183
35041 Rennes cedex 2.
Tél : 02.99.26.67.29.
Ouverte de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30.
(au club médical, au rez-de-jardin, niveau 1)



4.6.3. Le sport à l'Université de Rennes 1

Le service des sports propose :

- des enseignements intégrés au cursus sous forme de mentions : les cours valorisent des connaissances concernant l'activité sportive. Les étudiants hors cursus, en pratique libre, peuvent suivre le cours de leur choix en fonction des places disponibles.
- des stages de formation, des compétitions dans un cadre associatif : l'étudiant qui adhère à l'association sportive bénéficie de l'accès à de nombreuses activités (coût licence : 12.2 Euros + un certificat médical).

L'association sportive organise :

- des manifestations exceptionnelles : tournoi de football, spectacle de danse, journée sportive universitaire,
- des stages : ski, plongée, escalade, canoë, planche à voile.

Le SIUAPS (Service Inter Universitaire des Activités Physiques et Sportives) propose 40 activités sportives: aikido, athlétisme, badminton, basket, boxe anglaise, boxe française, canoë, danse africaine, danse contemporaine, danse modern'jazz, danse de société, rock, escalade, escrime, expression corporelle, football, football en salle, golf, gymnastique sportive, handball, judo, karaté, musculation, nage avec palmes, natation, planche à voile, plongée, qi jong (gymnastique chinoise), rugby, sauvetage aquatique, self défense, stretching, gym douce et perception, tennis, tir à l'arc, trampoline, volley-ball, yoga, aviron, escalade, rollers et tai ji quan

Pour en savoir plus :

Beaulieu :
Secrétariat du SIUAPS
Gymnase universitaire
Avenue Pr. Charles Foulon
35700 Rennes
tél. : 02 99 28 63 87

Villejean :
Université de Rennes 2
Secrétariat du SIUAPS
Hall B
6, Avenue Gaston Berger
CS 24307
35043 Rennes Cedex
tél. : 02 99 14 14 70

Le SIUAPS édite chaque année un feuillet présentant l'ensemble des activités physiques et sportives organisées par l'établissement (plus de 40 activités physiques et sportives). Ce feuillet, avec horaires, lieux et modalités d'inscription, sera à votre disposition lors de la journée d'accueil.

Certificat médical

Dans tous les cas de pratique d'une activité physique et sportive, la présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive est obligatoire dans le cadre de l'association sportive. Vous pouvez le faire établir par les Services de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS) de votre Université ou par votre médecin habituel. L'Université de Rennes 1 est une des universités françaises où les activités sportives sont les plus développées. A noter : les sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'un aménagement de cursus leur permettant de concilier études et pratique de leur discipline



4.6.4. Vie culturelle sur le Campus

L'Espace Culture et Vie Etudiante, (L'ECVE), installé dans la bâtiment 44 du Campus de Beaulieu s'est fixé comme objectif de favoriser et de coordonner les initiatives des associations étudiantes de l'Université de Rennes 1 en matière d'animation et d'actions culturelles.

L'ECVE a, par exemple, organisé seule ou en collaboration, "Le forum de la vie étudiante", "l'opération 1000 bons spectacles", "Campus en fête" etc...

Pour plus de détails et la liste des associations étudiantes, rendez-vous sur le site :

<http://www.univ-rennes1.fr/ecve/>

4.6.5. La santé



Conseils pratiques :

Préparez votre dossier médical et n'oubliez pas d'apporter:

- Votre carnet de santé ou votre carnet de vaccination justifiant l'état de vos vaccinations
- Pour les étudiants en Médecine, Pharmacie, Dentaire qui viennent faire un stage en milieu hospitalier, les vaccinations obligatoires sont les suivantes :
- ❖ Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
 - ❖ Hépatite B
 - ❖ Contrôle de la tuberculose
- En cas de traitement médical au long cours : une ordonnance médicale récente rappelant vos traitements en cours avec, si possible, le nom pharmacologique des médicaments pris,
- Par exemple: en cas de contraception orale : la composition oestroprogestative de base.

Le **S**ervice **I**nteruniversitaire de **M**édecine **P**réventive et de **P**romotion de la **S**anté (**S.I.M.P.P.S.**) composé de médecins, de psychiatres, de psychologues, de nutritionnistes, d'assistantes sociales, d'infirmières se tient à votre disposition du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h sans interruption.

Une visite médicale est systématique sur rendez-vous au cours du 1er cycle et de la 1ère à la 5ème année pour les professions de santé

Des visites pour tout problème de santé, des demandes de certificats médicaux sont possibles sur simple demande.

- Pour tous les étudiants - Campus de Beaulieu, bâtiment 21 - Tél. : 02.23.23.55.05
- Point Santé - Campus de Beaulieu, bâtiment 33 - Tél. : 02.99.36.39.14 (Soutien psychologique)

Pour plus de détails rendez-vous sur le site :

<http://www.univ-rennes1.fr/s-centraux/simpps.html>

4.6.6. Service spécifique aux étudiants handicapés

Depuis huit ans maintenant, l'Université de Rennes 1 s'est dotée d'une Cellule Universitaire d'Accueil des Etudiants Handicapés (CUAEH). Celle-ci étudie les problèmes rencontrés par les étudiants lors de leur cursus et coordonne les différents intervenants sur les campus (étudiants, enseignants, scolarités, appariteurs, services techniques...) pour trouver des solutions.

Elle anime la politique d'accueil de l'Université dans de multiples domaines :

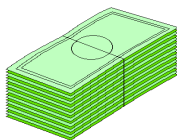
- accessibilité des bâtiments,
- gestion du matériel spécialisé,
- relation avec les associations de personnes handicapées,
- organisation de soutien aux étudiants,
- gestion des secrétaires d'examen.

Elle édite un guide de l'accueil des étudiants handicapés à l'Université.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de la CUAEH, 2 rue du Thabor à Rennes.

Tél. : 33 - (0)2.99.25.36.29, ou à la CUAEH – Campus Scientifique de Beaulieu Bât.21 Allée Jean Noël – CS 74205 – 35042 Rennes Cedex – Tél : 02.99.28.29.88.(ou 89).

5. AUTRES SERVICES / ACTIVITES EXTERNES ET LOISIRS



5.1. LES BANQUES

A votre arrivée à Rennes, vous devrez sans doute ouvrir un compte en banque

Pour les européens, il vous sera demandé :

- Une pièce d'identité (passeport, carte d'identité)
- Un justificatif de domicile en France (attestation des Cités Universitaires ou bail, puis une quittance d' EDF)

Pour les non-européens, il vous sera demandé en plus :

- Un dépôt de 457.3 Euros sur votre compte dès son ouverture,
- Un récépissé du permis de séjour.

Suivant les banques, vous pourrez avoir à fournir des pièces supplémentaires, par exemple :

- Un récépissé de demande de carte de séjour,
- un justificatif des versements (attestation des parents ou bourses),
- la carte d'étudiant français.
- les 3 derniers relevés de compte à l'étranger.

Il faut prévoir un délai minimum de 10 jours pour recevoir une carte de crédit ou un chéquier, par contre vous connaîtrez immédiatement votre numéro de compte pour permettre des virements ou des dépôts.

5.2. LES TRANSPORTS URBAINS



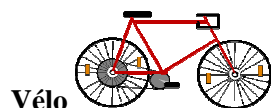
Le bus_

Tous les campus et les différents quartiers de la ville sont desservis par des lignes de bus. Le soir à partir de 20h30 généralement, et le dimanche, le trafic de ces bus est réduit : seules quelques lignes circulent. Nous vous conseillons de vous renseigner aux bureaux d'information et de vente de titres en centre ville.

- Bureau STAR République
12, rue du Pré Botté (derrière la Poste Centrale),
Ouvert de 7h. à 19 h. du lundi au samedi.
- Bureau STAR
Place de la Mairie
Ouvert de 7 h. à 19 h. du lundi au samedi.
- INFOSTAR : 02.99.79.37.37.

Voici quelques tarifs :

Formule choisie	Tarif appliqué
Ticket unité acheté au conducteur	1,10 Euro
Coupon mensuel (réservé aux - 20 ans)permet de voyager autant que désiré pendant 1 mois	20.5 Euros /mois
Coupon mensuel (réservé aux 20-26 ans)	23 Euros /mois



200 vélos sont à la disposition des habitants de Rennes gratuitement de 6h. à 2h. 7 jours sur 7, 25 stations de prêt sont réparties sur l'ensemble de la ville.

Renseignements :

ADSHEL
2 avenue Monts Gaultier
35 230 Noyal-Châtillon/Seiche

Service des déplacements de la ville de Rennes
71, rue Dupont des loges
Tél : 02.99.28.58.93.

Tél : 02.99.05.21.21



La ligne du métro rennais (le Val) dessert les quartiers du centre, ainsi que les quartiers nord et sud de la ville.

5.3. LE COUT DE LA VIE



Le budget indicatif mensuel par le CNOUS:

	AU MINIMUM	ESTIMATION PLUS LARGE
LOYER	De 107 à 131 Euros (logement universitaire)	De 274 à 320.14 Euros (logement privé)
REPAS	De 159.6 Euros (60 repas au RU)	A 360 Euros (60 repas à 6 Euros)
PETITS DEJEUNERS	De 69 Euros (30 repas à 2.3 Euros)	à 90 Euros (30 repas à 3 Euros)
BOISSONS (60 boissons à 6 F.)	De 1 Euro	à 60 Euros (60 boissons à 1 Euro)
TRANSPORT	De 15 Euros	A 38 Euros
LOISIRS	De 76 Euros	A 76 Euros
ENTRETIEN	De 61 Euros	A 61 Euros

Ainsi, le budget mensuel peut varier de 485 à 985 Euros .

Estimation du budget minimum mensuel indicatif du CROUS



- Dans le cas d'un logement universitaire : 485 Euros.
- Dans le cas d'un logement privé : 580 Euros.

A cette somme s'ajouteront à votre arrivée l'éventuelle inscription à l'Université et l'affiliation à la sécurité sociale étudiante, ainsi que le dépôt de garantie pour votre logement, soit 457 Euros environ, si vous êtes logé dans une résidence du CROUS ou deux à trois mois de loyer si vous êtes logé dans le secteur privé.



Quelques prix de produits de la vie courante

- Pain : (baguette de 250g.) : 0.6 Euros,
- Beurre (250g.) : à partir de 1.2 Euros,
- Lait (1 litre) : à partir de 0.5 Euros,
- Téléphone (0.11 Euro) les trois minutes (communications locales),
- Sandwich : de 2.5 à 3.5 Euros,
- Consommations : Sodas de 1.5 à 2 Euros, café de 1 à 2 Euros,
- Une place de cinéma : entre 5.5 et 6.8 Euros,
- Un timbre : 0.50 Euros,
- Une entrée au musée environ 4.5 Euros,
- Piscine : environ 2.5 Euros,
- Théâtre : de 7 à 39 Euros,
- Cigarettes : environ 3.3. Euros suivant les marques,
- 1 litre de gasoil : +/- 0.8 Euros,
- 1 litre d'essence +/- 1.2 Euros.

*Il s'agit là de prix moyens qui peuvent être très inférieurs ou supérieurs, selon le magasin ou la qualité et la marque du produit. Des tarifs préférentiels peuvent être accordés aux étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant.

5.4. LES LOISIRS A RENNES



Les musées

- *Le Musée de Bretagne* (20 quai Emile Zola) propose des expositions temporaires sur les thèmes les plus variés, ayant trait à l'histoire et aux modes de vie de la Bretagne. (ouvert tous les jours, sauf mardi et jours fériés, de 10h00 à 12h.00 et 14h00 à 18h00).
- *Le Musée des Beaux-Arts* (20 quai Emile Zola) offre à ses visiteurs le célèbre tableau de Georges de La Tour, "Nouveau-Né", ainsi que des milliers d'autres œuvres témoignant des divers mouvements artistiques à travers les âges (ouvert tous les jours, sauf mardi et jours fériés, de 10h00 à 12h.00 et 14h00 à 18h00).

- *L'Ecomusée du Pays de Rennes* (Ferme de la Bintinais, route de Châtillon sur Seiche) vous invite, à travers expositions et animations, à découvrir toute l'histoire de la vie rurale du pays de Rennes (ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 et le dimanche de 14h00 à 19h00).



Les institutions culturelles proposant des spectacles

Elles sont une vingtaine à Rennes, les plus importantes étant :

- *le Théâtre National de Bretagne* (musique, expositions, cinéma), 1 rue St Hélier,
- *L'Opéra de Rennes* (haut lieu de la musique classique et de l'art lyrique), place de la Mairie,
- *l'Orchestre de Bretagne*,
- *le Théâtre Chorégraphique de Rennes et de Bretagne*,
- *le Théâtre de la Parcheminerie*.

De grandes manifestations culturelles sont également organisées chaque année à Rennes, les plus connues et les plus prestigieuses étant :

- en février, le Festival du Cinéma "*Travelling*",
- en avril, le Festival de Théâtre "*Emergences*",
- en juin, la Fête du Cinéma et celle de la Musique,
- en juillet, les "*Tombées de la Nuit*" (Festival de la Création Artistique Bretonne),
- en décembre, les "*Transmusicales*" (Rock, toutes tendances sous ses formes les plus variées).



Les cinémas

Rennes offre aux cinéphiles une panoplie importante de films grâce principalement à ses deux grands cinémas : le *Gaumont* et le *Colombier* disposant respectivement de 8 et 6 salles, mais aussi grâce à l'Arvor (cinéma d'essai).

Des projections sont régulièrement proposées par le T.N.B. et dans les amphithéâtres des universités pour 3.5 Euros environ (médiation par affichage).



Les activités sportives hors-université.

Outre les sports proposés par l'Université, la ville dispose d'une gamme d'activités sportives très large : piscine, tennis, squash, patinoire, golf, piste de bi-cross, rollers, etc...

Pour information :

Direction de l'animation sportive de la ville de Rennes (DAS)
Les Galaxies
1, square René Cassin
35031 Rennes cedex
Tél : 02.99.27.5.90



Les restaurants

La table rennaise offre une gastronomie de choix et des restaurants de caractère d'une cuisine typique ou exotique.

Toutes les catégories de restaurants sont représentées tant dans la cuisine traditionnelle qu'étrangère.

Vie associative

<http://www.animafac.org>

5.4. LES LIEUX DE CULTE

Hormis la religion catholique, Rennes dispose d'autres lieux de culte, tels que protestant, orthodoxe, évangélique, israélite, musulman et bouddhiste.

Nous espérons que ce guide vous aura apporté les réponses que vous attendiez.

Bon séjour à Rennes.

L'équipe des Relations Internationales